

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel – SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain – MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.38 Décision modificative n° 2 (Virement) : Budget Principal

Virements de crédits

SECTION FONCTIONNEMENT

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES		
022	Dépenses imprévues		-7 000,00
6616	Intérêts ligne de trésorerie	7 000,00	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 000,00	-7 000,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en vis-ocoférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -
Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marc
Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne
Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire
Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie
Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BIARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUJWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 154 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-42-2023-10-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2023.10

Renouvellement adhésion au Pôle Santé au travail du CDG 63 et convention

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'adhérer aux missions à compter du 1er janvier 2024,**
- **d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Étaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -

MONCOURIER Marine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN

François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (63 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à

MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Étaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCŒUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Marté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécilia, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CÉLLIER Laurent, CHALAYÉ Rom, COHADE Marianna, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSFAJ Elsa, MICHEL Fabienne, GLIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Clotilde, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PAI MA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-42-2023-11-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

47 PERSONNEL
42 2023.11 Recrutement 2023 : Modification du tableau des effectifs n° 5

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les emplois permanents du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Cependant, le recours à un contractuel à durée déterminée est possible dans deux cas de figure. Tout d'abord, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Ensuite, sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique qui permet le recours à un contractuel à durée déterminée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité
63	Chargé de mission plans de gestion	Attaché territorial	1 ^{er} janvier 2024
64	Chargé de mission Forêt	Attaché territorial	1 ^{er} janvier 2024
65	Garde-Nature Massif du Sancy	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2024
66	Garde-Nature Massif du Cantal	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2024

Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 1°
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris.
Article L.332-23 2°
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel.
Article L.332-13

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
52	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudesfour	Adjoint Technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
53	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudesfour	Adjoint Technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
54	Garde-Animateur et chargé d'accueil - RNN Chaudesfour	Adjoint Technique	Saison 2024	3 mois	L.332-23 2°

Accusé de réception en préfecture
063-25630037-20231012-42-2023-11-DE
Date de rétrotransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
55	Garde-Animateur RNN Chastreix	Adjoint Technique	Saison 2024	5 mois	L.332-23 2°
56	Garde-Animateur RNN Chastreix	Adjoint Technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
57	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier RNN Chastreix/Chaufour	Adjoint Technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
58	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier Monts Dore	Adjoint technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
59	Garde-Nature Natura 2000 saisonnier Monts Dore	Adjoint technique	Saison 2024	2 mois	L.332-23 2°
60	Garde-Nature Natura 2000 Cantal	Adjoint technique	Saison 2024	6 mois	L.332-23 2°
61	Animateur RNN Godivelle	Adjoint Technique	Saison 2024	3 mois	L.332-23 2°
62	Animation PAEC	Technicien	A compter du 15 février 2024	8 mois	L.332-23 1°
63	Animation PAEC	Technicien	A compter du 15 février 2024	8 mois	L.332-23 1°
64	Chargé d'études et plan de gestion RNN La Godivelle	Technicien	A compter du 1 ^{er} janvier 2024	12 mois	L.332-23 1°

SUPPRESSION/CREATION SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Plusieurs agents de la collectivité ont bénéficié d'un avancement de grade au titre de l'année 2023. Afin de permettre la nomination de ces agents sur leur nouveau grade, il convient de modifier le tableau des effectifs. Cette modification, préalable à la nomination entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il convient dès lors de procéder à la suppression et à la création des emplois figurant sur les tableaux ci-après :

DIRECTION : PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
23	Conservateur RNN Vallée de Chaudesfour	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	15 décembre 2023
11	Assistante administrative direction PVPN	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15 décembre 2023

DIRECTION : FONCTION SUPPORT

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
26	Gestionnaire comptable	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15 décembre 2023
18	Assistante administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	15 décembre 2023
17	Gardien Montlosier-Entretien	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-42-2023-11-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DIRECTION : ECONOMIE RURALE ET VALORISATION DU PARC

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
18	Gestionnaire Leader	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	15 décembre 2023

DIRECTION : EDUCATION-CULTURE

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
4	Chargé de mission éducation	Animateur territorial	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	15 décembre 2023

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN.

Etalent présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURRIER Marine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaiant absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - FICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 28 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-42-2023-12-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2023.12 Accueil stagiaire « Observatoire photographique des paysages »

Dans le cadre du plan de gestion de la Chaîne des puys – faille de Limagne, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et particulièrement l'Équipe Mixte de Gestion et de Préservation est identifiée pour l'animation et le suivi de l'observatoire photographique des paysages de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.

Depuis juillet 2018, le bien « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour ses critères géologiques exceptionnels. Avec l'escarpement de faille, le relief inversé de la montagne de la Serre et le volcanisme de la Chaîne des Puys, cet unique bien naturel de la France hexagonale illustre le phénomène de rupture continentale, qui constitue sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.). La lisibilité et la préservation de ces édifices géologiques sont liées aux activités humaines, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la sylviculture, de l'habitat, des déplacements, des aménagements ou de la protection des milieux naturels.

Chaque paysage raconte l'histoire des temps géologiques qui ont formé les reliefs et celle de l'humanité qui habite, cultive, délaisse, circule, construit, préserve ces différents espaces. L'observatoire permet de mieux percevoir ces paysages, d'en suivre leurs évolutions, d'évaluer les conséquences des actions entreprises pour la gestion du site.

Plus de cent photographies ont été sélectionnées pour illustrer les critères géologiques du site et les enjeux de gestion liés principalement à l'activité humaine. Chaque photo est régulièrement reprise en respectant rigoureusement : la date, l'heure, les réglages techniques et les conditions climatiques de la première prise de vue. Certaines ont été inspirées de photos anciennes, d'archive.

Plusieurs campagnes de reconduction (2 018 reconduction totale, 2019, 2021, 2022, 2023 reconduction partielle) ont eu lieu depuis la mise en place de l'observatoire en 2017.

L'analyse comparative des clichés permet d'identifier la présence ou l'absence d'évolution, les deux témoignant des dynamiques en cours sur le territoire.

L'observatoire sert d'outil pour animer d'autres projets et démarches en relation avec les politiques d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS DU STAGE

Missions proposées au stagiaire :

En collaboration avec le chargé de mission Urbanisme et Paysage et l'Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation, le/la stagiaire sera chargé(e) de :

- > Assurer une campagne de reconduction des points de vue (prises de vues sur le terrain)
- > Produire les analyses de ces points de vue (évolution des paysages)
- > Mettre à jour le portail internet de l'observatoire des paysages avec les analyses
- > Élaborer un support de communication autour de l'observatoire des paysages
- > Construire, avec les chargés de mission de l'équipe (forêt, pastoralisme, préservation des édifices, urbanisme et paysage), des outils d'animations mobilisant l'observatoire des paysages

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Mission secondaire :

- > Participer à l'animation de la démarche de plan paysage en mobilisant l'observatoire et ses prises de vues

DURÉE DU STAGE ET ENCADREMENT

- > **Durée et date de début : Stage de 3 à 6 mois à partir de mars-avril 2024.** Possibilité de déterminer la date de début en fonction des impératifs dus à la formation des candidates.
- > **Encadrement**
Le stage sera encadré par le chargé de mission Urbanisme et Paysage et l'Équipe Mutualisée de Gestion et de Préservation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en lien avec la Direction des Grands Sites Patrimoniaux du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme co-responsable de l'observatoire photographique des paysages.

COMPÉTENCES / PROFIL

- > **Formation – profil d'études :**
Bac + 5, paysagiste concepteur ou master relatif à l'aménagement du territoire avec un module paysage.
- > **Compétence - connaissances**
 - Connaissance des outils et politiques publiques du paysage (charte de PNR, plan paysage, etc...)
 - Sensibilité aux démarches de concertation, aux méthodes d'animation
 - Aisance rédactionnelle
 - Gout pour la photographie
- > **Savoir-faire**
 - Maîtrise des outils informatiques et PAO (suite Adobe), prises de vue photo
 - Permis B indispensable

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à accueillir un stagiaire « Observatoire photographique des Paysages » pour une durée maximale de 6 mois, en le rémunérant selon la législation en vigueur.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -
Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marc
Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne
Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire
Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie
Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULÉSQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELI F Sylvain - WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Evé, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHAOE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nacége, IZQUIERDO Sylvio, MARONNE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-42-2023-13-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2023.13 Accueil de 2 stagiaires « forêts anciennes » IPAMAC

Dans le cadre du projet « Biodiversité » de l'Inter-Parcs Massif central (IPAMAC) - Action N°1 « Forêts Anciennes », l'IPAMAC va missionner plusieurs parcs pour déployer une trame de vieux bois sur leurs territoires. Pour cela, il est prévu, via un contrat de prestation décliné de la convention de quasi-régie, de prendre en charge une partie du temps de travail des chargés de mission forêt des Parcs et de mobiliser 4 stagiaires de 6 mois répartis dans 3 parcs naturels du Massif central (PNR du Haut-Languedoc, PNR des Volcans d'Auvergne et PNR de l'Aubrac).

OBJECTIFS DU STAGE

L'objectif est de contribuer à l'identification des forêts anciennes et matures, en évaluant la biodiversité et la maturité des peuplements et d'accompagner les propriétaires pour l'intégration des enjeux de Trame de Vieux Bois dans leurs documents de gestion durable en créant des îlots de sénescence et en marquant des arbres d'intérêt écologique. Ce travail s'inscrit dans la continuité de ceux conduits dans plusieurs parcs depuis 2017, en coordination avec le CBNMC et l'ONF (formation à la méthode, utilisation d'un protocole commun sur le Massif central).

Compte tenu de la taille de son territoire, le PNR des volcans d'Auvergne propose d'accueillir deux stagiaires afin de poursuivre le travail d'identification des forêts anciennes et matures de son territoire.

DURÉE DU STAGE ET ENCADREMENT

La période de stage s'étalera sur 6 mois entre avril et octobre 2024.

Le CBNMC réalisera une formation des 2 stagiaires pour la réalisation de placettes de terrain.

Les frais occasionnés par l'accueil de ces stagiaires sont pris en charge dans le cadre de la convention de quasi-régie avec IPAMAC.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à accueillir deux stagiaires pour une durée maximale de 6 mois, en le rémunérant selon la législation en vigueur.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023 s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne -

MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN

François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis à

MANSANA Jocelyne - HORTFFFIJX Brice à CHAUVIN Lionel – SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFELUX Brice – SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie – FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain – MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – CHARRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU François – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESTJEUR Virginie – MATHIEU Thierry – MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYÉ Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWIE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARO Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 161 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL
42.2023.14 Accueil stagiaire « semi-apollo »

Dans le cadre du plan de gestion de la Chaîne des puys – faille de Limagne, le syndicat mixte du Parc et particulièrement l'équipe mixte de gestion (EMG) est identifiée pour la gestion et la préservation du site.

Depuis juillet 2018, le bien « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour ses critères géologiques exceptionnels. Avec l'escarpement de faille, le relief inversé de la montagne de la Serre et le volcanisme de la Chaîne des Puys, cet unique bien naturel de la France hexagonale illustre le phénomène de rupture continentale, qui constitue sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.).

Unique site de France métropolitaine classé au titre des biens naturels, il est à ce titre demandé par l'UICN le maintien dans « un bon état écologique ». De plus, dans un contexte d'effondrement massif de la biodiversité, toutes les opérations de gestion et de valorisation conduites par l'EMG prennent en compte la biodiversité afin de la restaurer, ou de limiter au maximum les impacts de ces opérations.

Afin d'approfondir les connaissances sur les espèces qui habitent le site mais aussi de mieux mesurer l'impact des travaux de gestion menés par l'EMG le suivi du papillon semi-apollo (*parthassius mnemosyne*) serait nécessaire.

OBJECTIFS DU STAGE

Missions proposées au stagiaire :

En collaboration avec le responsable des gardes et la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny le /la stagiaire sera chargé de :

- > Sur les sites du puy de Côme et de Paricu, caractériser les habitats nécessaires aux imagos et l'utilisation spatiale qu'ils en font :
Zones de reproduction du Semi-Apollo. Analyse des stations de corydale (plante hôte) : abondance + distance à la place de vol des imagos.
- > Comprendre le comportement des imagos en caractérisant les zones utilisées : lisière « historique » - prairie « historique » + forêt de hêtre + forêt de noisetier + nouvelles prairies + nouvelles lisières
- > Quelle utilisation par les imagos de la zone nouvellement ouverte etensemencée au pied du puy de Côme ainsi que des zones de corydales désormais accessibles ?
- > Caractériser les espèces néctarifères les plus utilisés par les imagos comme ressource trophique : couleur, taille de corolle, espèce en particulier

DURÉE DU STAGE ET ENCADREMENT

Durée et date de début : Stage de 6 mois à partir de mars-avril 2024. Possibilité de déterminer la date de début en fonction des impératifs dus à la formation des candidats et es

> Encadrement

Le stage sera co-encadré par le responsable des gardes nature de l'Équipe mutualisée de Gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, et M. Philippe Bachelard entomologiste à la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

COMPÉTENCES / PROFIL

> Formation – profil d'études :

Bac + 5, master en écologie

> Compétence - connaissances

- Connaissance des outils statistique, cartographique
- Connaissance en entomologie et plus particulièrement les rhopalocères
- Aisance rédactionnelle

> Savoir-faire

- Maîtrise des outils informatiques
- Permis B indispensable

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'autoriser le Président à accueillir un stagiaire « Semi-apollo » pour une durée maximale de 6 mois, en le rémunérant selon la législation en vigueur.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
National
des Volcans
d'Auvergne
Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAL PIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SÈRRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie Héléne - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Marté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNVA : ALCALDE Eva, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROCUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Etodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNÉ Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43
43.2023.01 AFFILIATIONS-DESIGNATIONS
Mise en place d'une Commission thématique « Education-culture »

Rappel et éléments de contexte

Conformément à l'article 16 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne relatif aux instances consultatives et de concertation, les modalités de gouvernance et d'animation de notre structure prévoient la mise en œuvre de commissions afin de favoriser l'implication des acteurs, l'appropriation de « la Charte du Parc 2013 > 2028 » et optimiser les conditions de son application.

Animées avec le concours de la Direction et des agents composant le personnel du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ces instances consultatives

- sont consultées pour toute question en rapport avec l'objet pour lequel elles ont été constituées par le Comité syndical, le Bureau ou le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et intervenir dans l'instruction des dossiers préparatoires à la demande de l'un d'entre eux,
- proposent au Bureau ou au Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de se saisir de l'étude d'un sujet.

Les réunions de ces instances consultatives peuvent se tenir en tout autre endroit que le siège social du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, sur décision de son Président ou de leurs propres Présidents et prendre la forme de journée technique de travail.

Les travaux et avis de ces instances sont, en fin, présentés au Bureau et/ou au Comité syndical, et ce avant le vote éventuel de tous sujets engageant les membres délibérants.

Vous avez lors du Comité syndical du Parc en date du 15 décembre 2022 et selon les modalités ci-dessus mis en place 4 commissions d'élus, dont

- deux permanentes : « Finances » et « Énergies renouvelables »
- deux Ad'hoc : « Signalétiques du Parc » et « Valorisation de la marque Parc »

Un sujet prégnant s'ouvre également à la constitution d'une commission thématique permanente.

Le domaine d'activités du Parc en termes d'éducation et de culture nécessite actuellement un travail plus resserré avec les élus.

En effet, le champ d'action de ces domaines est très étendu et vise un large public. Il concerne l'ensemble des habitants, jeunes dans un cadre scolaire et adultes dans leur vie quotidienne.

Deux projets scolaires sont actuellement en cours : Un Berger dans mon école et Métropolitains on herbe. Deux nouveaux sont à venir, dès 2024, Habiter le Parc pour la création d'un outil pédagogique et Alimentation dans le cadre des Projets Alimentaire Territoriaux sur le parc.

Les habitants adultes et familles découvrent les spécificités et enjeux du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à travers la Fête des patrimoines, des expositions temporaires et diverses animations tout au long de l'année.

Sachant que :

- d'une part, l'éducation est le préalable à la formation de citoyens responsables,
- d'autre part, la culture permet une meilleure appropriation par tout un chacun de sujets de la vie quotidienne touchant au collectif. L'approche sensible intrinsèque à la culture touche au plus profond chacun d'entre nous et ouvre à de nouvelles voies d'actions possibles.

Ce domaine devrait être un préalable à considérer avant toute intention de sensibilisation et d'implication des habitants, dans un contexte actuel d'autant plus prégnant de transition climatique et écologique. Ces considérations sont également valables pour l'acceptation et/ou l'anticipation de grands changements.

Proposition

La sensibilisation des publics étant le 1^{er} objectif considéré à l'échéance de 2028 dans les actions du Parc, il vous est donc proposé de mettre en place une 3^{ème} commission permanente sur les sujets de l'éducation et de la culture.

Applicatif
063-256300237-20231212-43-2023-01-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤ Ses missions seraient :

- D'émettre un avis sur les propositions de l'équipe technique et d'accompagner celle-ci dans la mise en œuvre des projets,
- De relayer ces derniers localement par une facilitation de relations avec des partenaires et leur implication de quelque manière que ce soit,
- D'aider au choix et/ou valider une présélection de candidatures aux projets scolaires,
- D'être force de proposition sur des thématiques et/ou actions nouvelles dans le domaine

- Cette nouvelle commission, comme les deux précédentes, serait instituée sur la durée du mandat, avec une clause de « renouvellement » possible tous les ans : ainsi, un(e) élu(e) qui ne pourrait plus participer activement pourra en sortir à l'issue d'une période d'un an. La composition de cette nouvelle commission sera donc réinterrogée chaque année lors du Comité de décembre N pour l'année N+1.

Sa mise en place interviendrait dès le 1^{er} trimestre 2024 afin de valider le contenu et le déroulé des actions à venir dans le courant de l'année.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **de valider le principe de créer une commission « Education-culture » pour une meilleure appropriation et implication de votre part dans les actions de la structure Parc sur les sujets d'Education et de culture, en vue d'une meilleure sensibilisation des habitants aux grands enjeux d'aujourd'hui et leur implication dans des actions du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



 Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne
Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023 s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GAIPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE
Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - GOUJFSQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Marié.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve - BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle - BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptista, DUBOS Carina, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie,
MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle - DA PALMA Maria - RANDANNE Richard

Répartition des 184 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43
43.2023.02 ADHESIONS DESIGNATIONS
Mise en place d'une Commission thématique « Forêt »

Rappel et éléments de contexte

Conformément à l'article 16 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, relatif aux instances consultatives et de concertation, les modalités de gouvernance et d'animation de notre structure prévoient la mise en œuvre de commissions afin de favoriser l'implication des acteurs, l'appropriation de la Charte du Parc 2013 > 2028 et optimiser les conditions de son application

Animées avec le concours de la Direction et des agents composant le personnel du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, ces instances consultatives :

- sont consultées pour toute question en rapport avec l'objet pour lequel elles ont été constituées par le Comité syndical, le Bureau ou le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et intervenir dans l'instruction des dossiers préparatoires à la demande de l'un d'entre eux,
- proposent au Bureau ou au Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de sa saisir de l'étude d'un sujet.

Les réunions de ces instances consultatives peuvent se tenir en tout autre endroit que le siège social du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, sur décision de son Président ou de leurs propres Présidents, et prendre la forme de journée technique de travail

Les travaux et avis de ces instances sont, in fine, présentés au Bureau et/ou au Comité syndical, et ce avant le vote éventuel de tous sujets engageant les membres délibérants.

Considérant que :

- les forêts couvrent environ 30% du territoire du Parc et contribuent fortement à l'identité paysagère du territoire, mais également à l'économie locale par l'exploitation et la transformation de bois, au développement du tourisme à la préservation de la biodiversité, du climat, ou encore à la protection de la ressource en eau et des sols
- le **changement climatique**, en provoquant l'augmentation des événements extrêmes affaiblissant les arbres ou provoquant leur mort (tempêtes, sécheresses, incendies, pullulations de ravageurs...), a un impact croissant sur les forêts
- une exploitation forestière multifonctionnelle durable, respectueuse des sols, de la biodiversité forestière, est cruciale pour assurer la résilience des écosystèmes forestiers et la pérennité des services qu'ils rendent au territoire

Il vous est proposé la constitution d'une commission thématique permanente dédiée à la thématique « forêt », afin de travailler de façon resserrée sur les thématiques de gestion multifonctionnelle et durable des forêts sur notre territoire avec les élus.

En effet, le champ d'action du parc dans ces domaines est très étendu et vise un large public. Il concerne tant les professionnels forestiers impliqués dans la gestion et l'exploitation forestière, que ceux impliqués dans la première et seconde transformation du bois, ainsi que les élus, les usagers des forêts (tourisme, loisirs, chasse ...) et les habitants.

Notamment, le dispositif Sylv'ACCTES débutera en 2024, avec l'élaboration d'un plan sylvicole territorial (PST) en concertation avec les acteurs du territoire et le choix d'**itinéraires sylvicoles** visant à atteindre une série d'objectifs (climatique, environnementaux, sociétaux, production de bois en qualité et en quantité). La validation du PST permettra d'enclencher un accompagnement financier pour les propriétaires s'engageant dans les itinéraires sylvicoles choisis via l'association Sylv'ACCTES. L'organisation de formations et la mise en place de dispositifs de sensibilisation aux enjeux et principes de gestion forestière durable sont également envisagés tant à destination des professionnels forestiers, que des élus et des habitants.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Proposition

Il vous est donc proposé de mettre en place une commission permanente dédiée aux thématiques forestières

➤ Ses missions seraient :

- D'émettre un avis sur les propositions de l'équipe technique et d'accompagner celle-ci dans la mise en œuvre des projets,
- De relayer ces derniers localement par une facilitation de relations avec des partenaires et leur implication de quelque manière que ce soit,
- D'être force de proposition sur des thématiques et/ou actions nouvelles dans le domaine

➤ Cette nouvelle commission, serait instituée sur la durée du mandat, avec une clause de « renouvellement » possible tous les ans : ainsi, un(e) élu(e) qui ne pourrait plus participer activement pourra en sortir à l'issue d'une période d'un an. La composition de cette nouvelle commission sera donc réinterrogée chaque année lors du Comité de décembre N pour l'année N+1.

Sa mise en place interviendrait dès le 1^{er} trimestre 2024 afin de valider le contenu et le déroulé des actions à venir dans le courant de l'année.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider le principe de créer une commission « Forêt » pour une meilleure appropriation et implication de notre part dans les actions de la structure Parc sur les sujets de préservation et de valorisation durable des espaces forestiers, en vue d'une meilleure sensibilisation des acteurs économiques, des élus et des habitants aux enjeux forestiers d'aujourd'hui et leur implication dans des actions du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale – CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric – MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard – PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE
Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent – BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel – CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis – MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie – VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien – GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel – SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice – SAUTAREL
Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie – FABRE
Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain – MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc – CHABRIER Sarah – CHALVIGNAC Mélanie – DELRIEU
François – FAUX Isabelle - GOULESQUE René – HUSSER Fabien – LESUEUR Virginie – MATHIEU Thierry
– MAURS Philippe – TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maité.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie,
MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19
19.2023.09 REVITALISATION TERRITORIALE
Leader 2023-2027 sur le Puy-de-Dôme

La nouvelle programmation FEADER pour la période 2023 – 2027 s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire et la programmation régionale va désormais s'intégrer dans un Programme Stratégique National. Cette nouvelle architecture génère des évolutions budgétaires sur la programmation LEADER 2023-2027 en Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une baisse budgétaire importante concernant le développement rural.

Cette candidature, déposée au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 23 décembre 2022, est portée par les 6 structures partenaires suivantes :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

Pour rappel les modalités d'organisation du partenariat :

- **le portage juridique du programme LEADER 2023-2027 est confié au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC) ;** celui-ci est l'interlocuteur unique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement,
- **une conférence de l'Entente**, composée de 1 délégué titulaire de chaque membre, a en charge le pilotage et la mise en œuvre du partenariat et sera le lieu de concertation entre les 6 structures partenaires.
- **les 6 membres de l'Entente assurent chacun, sur les territoires qui les concernent, l'animation nécessaire pour renseigner et accompagner les porteurs de projets**, les aider à compléter leur dossier de demande de subvention LEADER,
- **une cellule technique LEADER Puy-de-Dôme** portée par le SMADC est chargée d'instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets transmis uniquement par chacun des membres de l'Entente dans le cadre de leur mission d'animation du programme Leader.

Une clé de répartition a été convenue entre les 6 partenaires en fonction du nombre de communes sur lesquelles ils auront à intervenir dans le cadre de l'animation du programme Leader. Cette clé de répartition sert de référence pour le partage des participations financières nécessaires à l'autofinancement des dépenses mutualisées (communication et évaluation du programme). **La part du syndicat mixte du Parc s'élève à 10,49 % du total pour 47 communes sur 448 concernées par ce programme.**

Le SMADC, ne pouvant pas mobiliser plus de personnel pour assurer la gestion du programme, a demandé à l'Agglomération du Pays d'Issoire (API) une aide sur la gestion à hauteur de 0.2ETP. A ce jour les modalités de prise en charge de ces 20% ne sont pas totalement arrêtées. Dans les faits, il y aura une facturation du SMADC, et selon les modalités choisies pour ces 20% supplémentaires, il y aura une facturation API en plus.

Ci-dessous les montants répartis par structure :

2023

Cellule d'animation mutualisée du GAL Puy-de-Dôme

Dépenses / Recettes

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	100	36,92	3 692,00	738,40	4 430,40	3 544,32	886,08
SMADC	Chargée de mission	744	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
		844		31 160,48	6 232,10	37 392,58	29 914,06	7 478,52

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-19-2023-09-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Facturation par SMADC
SMADC	99	22,10%	1 652,62	
PNRVA	47	10,49%	784,58	784,58
PETRGC	69	15,40%	1 151,82	1 151,82
API	88	19,64%	1 468,99	1 468,99
PNRLF	120	26,79%	2 003,17	2 003,17
CC Plaine Limagne	25	5,58%	417,33	417,33
	448	100,00%	7 478,52	5 825,90

2024

Cellule d'animation mutualisée du GAL Puy-de-Dôme

Dépenses / Recettes

Maitre d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	120	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30
SMADC	Chargée de mission	1190	36,92	43 934,80	8 786,96	52 721,76	42 177,41	10 544,35
SMADC	Gestionnaire 1	890	36,92	32 858,80	6 571,76	39 430,56	31 544,45	7 886,11
API	Gestionnaire 2 (20 %)	297,6	36,92	10 987,39	2 197,48	13 184,87	10 547,90	2 636,97
SMADC	Dépenses externes					15 000,00	12 000,00	3 000,00
		2497,6		92 211,39	18 442,28	125 653,67	100 522,94	25 130,73

Reste à charge SMADC : 22 493,78 €

Reste à charge API : 2 636,97 €

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10%	5 553,44		582,72
PNRVA	47	10,49%	2 636,48	2 359,84	276,65
PETRGC	69	15,40%	3 870,58	3 464,44	406,14
API	88	19,64%	4 936,39	4 418,42	
PNRLF	120	26,79%	6 731,45	6 025,11	706,33
CC Plaine Limagne	25	5,58%	1 402,38	1 255,23	147,15
	448	100,00%	25 130,73	17 523,04	2 119,00

Pour faciliter la gestion le SMADC propose que la facturation de l'année 2023 soit cumulée avec 2024.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Récapitulatif (2023+2024)				
	Nbr communes	Clé	Facturation SMADC (2023/2024)	Facturation API (2024)
SMADC	99	22,10%		582,72
PNRVA	47	10,49%	3 144,42	276,65
PETRGC	69	15,40%	4 616,26	406,14
CAPI	88	19,64%	5 887,41	
PNRLF	120	26,79%	8 028,28	706,33
Plaine Limagne	25	5,58%	1 672,56	147,15

Les demandes de financement LEADER pour cette nouvelle programmation, pour les années 2023 et 2024, doivent se faire en même temps.

Ci-dessous les plans de financements spécifiques PNRVA pour 2023 et 2024

Frais de personnel PNRVA prévisionnels (sur la base forfaitaire imposée)

Années	Agent	ETP dédié	Salaires chargés	frais de structure	Total
Mai à déc 2023	Agent catégorie A	0,50	18 088,45	3 617,69	21 706,14
2024	Agent catégorie B	0,50	27 664,68	5 532,94	33 197,62

Plan de financement PNRVA 2023

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Agents PNRVA	21 706,14 €	LEADER	17 364,91 €
		Autofinancement ¹	4 341,23 €
Total	21 706,14 €	Total	21 706,14 €

Plan de financement PNRVA 2024

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Agents PNRVA	33 197,62 €	LEADER	26 558,10 €
RAC 2023 et 2024 Cellule mutualisée SMADC et API	3 421,06 €	Autofinancement ²	10 060,58 €
Total	36 618,68 €	Total	36 618,68 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver les plans de financements établis pour l'Entente et qui seront annexés à la convention de l'Entente.
- d'approuver les plans de financements adaptés au PNRVA pour les années 2023 et 2024, pour l'animation et la participation aux frais de la cellule mutualisée du LEADER Puy de Dôme
- d'autoriser le Président à faire les demandes d'aide LEADER pour les années 2023 et 2024 sur le programme LEADER 23/27 auprès des services de la Région
- d'autoriser le Président à rembourser le SMADC et API pour la participation du PNRVA aux frais de la cellule mutualisée.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
national
des Volcans
de
Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN

Etaient présents (88 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Ligne -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne

MONCOURIER Marlène - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - FORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - FORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean Marc - CHABRIER Sarah - CHAI VIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - VAURS Philippe - TARTILRL Catherine - VAZLLLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : AICAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Madeleine, BIARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DILGUIN Baptiste, DUBOS Camille, DUVAL Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nacége, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Floride, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michele, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

RAPPELS DE FONDAMENTAUX

La vocation du classement *Parc naturel régional* est sur un territoire bio-géographiquement cohérent, de pérenniser ses patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles. Cela passe par la préparation et l'adoption d'une charte engageant les acteurs publics dans un projet ambitieux et innovant à 15 ans, de gestion et de développement durable du territoire.

Profitant aux acteurs locaux, aux visiteurs et aux générations futures, ce projet regroupe des principes et démarches volontaristes de protection des patrimoines, ainsi que de valorisation économique et culturelle durable des ressources locales. Plus précisément, au regard des enjeux propres au territoire, la charte du Parc doit permettre de :

- protéger les patrimoines naturels et paysagers, notamment par une gestion adaptée
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherches.

Dans le cadre fixé par la charte conformément à la législation, un **syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc** veille à son respect et à sa mise en œuvre notamment au regard des engagements adoptés. A ce titre, également,

- il est associé et/ou consulte dans le cadre de nombreux projets (documents de planification, études d'impact...)
- il assure la cohérence des engagements des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés et de l'Etat et en coordonne tant la mise en œuvre, notamment par une programmation financière pluriannuelle, que l'évaluation de cette mise en œuvre et le suivi de l'évolution du territoire.

Grâce à son ingénierie qualifiée et sa capacité d'animation et de coordination, le Syndicat mixte du Parc mène des actions diverses pour aider les signataires à mettre en œuvre la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans la dynamique (socioprofessionnels, habitants...).

OBJET DE LA DELIBERATION

Le classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne arrivant à échéance en juin 2028, il convient d'envisager son renouvellement 2028 - 2043 par l'Etat. Dans cette perspective, **le Comité syndical du Parc est présentement amené à délibérer pour solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes afin qu'elle prescrive la révision de la charte début 2024 en vue qu'elle demande ce reclassement à l'issue de cette procédure au titre de sa compétence de l'aménagement du territoire.**

Pour cette saisie, le Comité syndical doit proposer les éléments suivants exigés par le Code de l'environnement :

- les arguments motivant le projet de reclassement du Parc un par mètre d'étude
- des modalités pratiques de conduite de la révision
- le détail de la mission du Syndicat mixte du Parc pour amener cette procédure que nous lui déléguer la Région par voie de convention.

La révision d'une charte de Parc naturel régional consistera à établir tout d'abord des « études préalables », soit :

- > un **diagnostic du territoire** comprenant un inventaire du patrimoine et l'analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ; s'agissant d'un projet de reclassement du Parc, il s'agira d'établir prioritairement les évolutions du territoire depuis son précédent classement (2013) en prenant en compte l'ensemble des facteurs liés ou non à la mise en œuvre de la charte
- > une **évaluation de la mise en œuvre de la charte** en cours, comprenant une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.

Puis, sur cette base, la **future charte** devra être préparée avec l'ensemble de ces pièces :

- > un rapport établissant :
 - des orientations et leurs mesures de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement (15 ans)
 - au regard de celles-ci, les engagements pour leur mise en œuvre des signataires : (Communes et EPCI à fiscalité propre du territoire), Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc et l'Etat
 - un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre, ainsi que de suivi de l'évolution du territoire, établis au regard des mesures prioritaires et phares de la charte
 - les modalités de gouvernance et de concertation
- > des annexes comprenant notamment :
 - la liste des Communes du périmètre d'étude qui auront approuvé la charte (ou constituant du moins le périmètre de classement potentiel)
 - la liste des EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte
 - le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc
 - le programme d'actions envisagé par le Syndicat mixte du Parc pour les 3 premières années du classement et son plan de financement
 - une évaluation environnementale de la charte.
- > un plan de Parc représentant :
 - le périmètre de classement potentiel et le périmètre formé par les Communes ayant approuvé la charte
 - toutes les zones du territoire délimitées selon leur nature, leur vocation dominante...
 - les mesures territoriales définies dans le rapport.
 -

1. ARGUMENTS MOTIVANT LE PROJET DE RECLASSEMENT DU PARC

Plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine, les Volcans d'Auvergne sont reconnus pour leur forte valeur patrimoniale, comme en témoigne leur classement en Parc naturel régional depuis 1977 et de nombreuses autres mesures de préservation et de labels : volcans, paysages, biodiversité, espaces remarquables, cours d'eau, lacs, tourbières, architecture, monuments, village, bâtis traditionnels, patrimoine immatériel...

→ Afin de motiver l'importance de poursuivre et de développer les initiatives en leur faveur et de ses acteurs, il s'agit de rappeler tout d'abord le caractère remarquable et fragile de ces patrimoines (souvent unique, en France et/ou en Europe, conservé grâce à la mise en œuvre des chartes précédentes du Parc), ainsi que la responsabilité collective pour pérenniser cette situation.

A. Le plus grand Parc volcanique d'Europe et des sites emblématiques

Véritable livre à ciel ouvert, le Parc des Volcans d'Auvergne révèle une histoire volcanique exceptionnelle de plus de 12 millions d'années d'éruptions successives, depuis la formation de l'ancestral massif cantalien jusqu'à celle plus récente de la Chaîne des Puys. La diversité de ses processus éruptifs et leur étalement géographique font du Parc des Volcans d'Auvergne un site emblématique de l'Europe.

Ses sols et son sous-sol sont riches en matériaux volcaniques, parfois spécifiques du territoire : pouzzolane, trachyte, pierre de Volvic, basalte...

Le Parc des Volcans d'Auvergne abrite de nombreux sites classés et sites inscrits qui participent à la reconnaissance et à la protection de sa richesse paysagère. Une grande partie des lieux emblématiques du Massif Central sont présents dans le Parc.

En termes de menaces, les sols volcaniques de ses 3 massifs sont souvent meubles en surface et par conséquent fragilisés par l'action des intempéries et l'impact de la forte-fréquentation touristique de sites emblématiques pour lesquels il est primordial de poursuivre leur gestion et leur restauration, ainsi que la maîtrise et la diffusion de leur fréquentation.

B. Un immense cœur de nature et une biodiversité exceptionnelle

La densité importante de sites naturels (près de 200), leur état de conservation -souvent assez bon – et leurs spécificités, font du Parc des Volcans d'Auvergne :

- > un important réservoir de biodiversité en soi, aux échelles du Massif central et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- > un « pont » entre les Alpes et les Pyrénées pour le déplacement des espèces montagnardes, en particulier celles qui vivent dans les prairies, pelouses et landes. Leur continuité et leur pérennité sont donc essentielles.

La diversité et l'organisation en mosaïque de ses milieux naturels (prairies, landes, pelouses, forêts, falaises, crêtes, zones humides, tourbières, lacs, cours d'eau...), la variété de leurs sols, le climat de moyenne montagne, ainsi que le maintien du pastoralisme dans les prairies et estives de montagne expliquent la présence d'une forte biodiversité sur ces espaces qui abritent souvent des espèces de faune et de flore rares, menacées et parfois endémiques.

Se rapprochant de la proportion observée dans les parcs nationaux, près de 70% des espaces composant le Parc des Volcans d'Auvergne sont inventoriés et/ou protégés au titre de la protection de la nature.

Ces constats confèrent une grande responsabilité collective aux acteurs locaux et institutionnels pour préserver les réservoirs de biodiversité des impacts notamment de la pression urbaine, de la sur-fréquentation touristique, ainsi que du changement climatique.

C. Des enjeux eau importants localement et à plus large échelle

Avec la présence près de 4 000 km de cours d'eau et de nombreuses sources, le Parc des Volcans d'Auvergne est situé dans une zone où le réseau hydrographique est le plus dense de France. Toutefois, ces ressources en eau sont fragilisées par les activités anthropiques et le changement climatique.

Sa position géographique est stratégique car il est situé en amont des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne et c'est dans ce territoire que naissent de nombreuses rivières remarquables, comme la Dordogne, affluent de la Garonne, ou la Sioule et l'Alagnon dont les eaux alimentent l'Allier, puis la Loire. Là encore, la responsabilité des acteurs de l'eau est importante.

Le Parc compte également de nombreux lacs, dont près de 70 % des lacs naturels du bassin Loire-Bretagne et une trentaine d'origine volcanique ou glaciaire. Ces milieux sont relativement préservés, mais demeurent fragiles pour la qualité de leurs eaux et la présence d'une biodiversité exceptionnelle.

Enfin, les Volcans d'Auvergne sont parsemés de mares, de prairies humides et d'exceptionnelles tourbières d'altitude, qui forment un réseau dense et généralement en bon état de conservation : en particulier, 36 communes des plateaux du Cézallier et de l'Artense concentrent à elles-seules 240 tourbières qui abritent de nombreuses espèces.

Leur densité et, en grande majorité, leur bon état de conservation, abritent des populations d'espèces noyaux, bastion au niveau national. Ces milieux jouent également un rôle important comme zone tampon vis-à-vis du circuit de l'eau.

Pour préserver la ressource en Eau devenant rare et ces nombreux milieux aquatiques exceptionnels, il s'agit donc de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux de l'eau et l'adaptation des pratiques locales.

D. Un territoire « puits de carbone » et doté d'un air et d'un ciel de qualité

La présence considérable de prairies, de forêts et de tourbières dans le territoire confère au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle essentiel :

- > de captation du gaz carbonique, enjeu important avec le changement climatique
- > de préservation de la qualité de l'air et du ciel nocturne
- > de conservation de zones plus fraîches que les zones urbanisées situées en aval.

Cette caractéristique représente un réel atout pour l'environnement et la qualité de vie des habitants et motivé l'importance de poursuivre les actions visant à faire reconnaître et préserver ces ressources du territoire.

E. Une culture traditionnelle toujours ancrée

En se déplaçant dans le Parc des Volcans d'Auvergne, on retrouve un patrimoine bâti ancien varié et de grande qualité :

- > près de 1000 sites archéologiques recensés
- > de multiples châteaux, ainsi que des édifices représentant l'art roman
- > en altitude, des burons qui représentent un héritage culturel majeur
- > de nombreux villages (dont beaucoup de lieux historiques et touristiques), dotés d'un patrimoine vernaculaire riche (croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs...) et d'une architecture traditionnelle, témoins de la vie économique et sociale passée.

Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'un patrimoine culturel vivant, issu d'une longue et riche histoire, que le reclassement du Parc contribuera à pérenniser et valorise. Il s'agit notamment :

- > de savoir-faire locaux qui participent toujours à l'identité du Parc et permettent des productions de qualité : fromages, salaison, eaux minérales, produits à base de gentiane, pierre volcanique taillée et émaillée...
- > de richesses immatérielles : langue locale, contes et légendes, recettes culinaires...

→ La motivation du reclassement du Parc s'argumente également au regard des enjeux du développement durable du territoire :

F. La transition énergétique à opérer

Vaste territoire de moyenne montagne, caractérisé par une faible densité de population, un habitat globalement ancien et un éloignement des bourgs centres et agglomérations (nécessitant des déplacements assez longs), le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante et une dépendance aux énergies fossiles.

Devenant à la fois rares et très néfastes pour le climat (dont les effets du réchauffement sont déjà visibles dans le Parc), il convient d'agir vis-à-vis de ces énergies en poursuivant la dynamique insufflée par la charte en cours :

- > réduire prioritairement la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- > développer la production d'énergies renouvelables à partir des ressources du territoire, en les diversifiant et tout en garantissant le respect des patrimoines et activités locales qui fondent le classement du Parc.

G. Des activités économiques à encourager pour plus de durabilité

L'agriculture génère de nombreux emplois dans le Parc des Volcans d'Auvergne.

Sa spécialisation dans l'élevage et la transformation fromagère permettent les productions de qualité précitées, tout en contribuant à la préservation des paysages et de la biodiversité du territoire. En plus des productions Bio, de nombreuses productions spécifiques du Parc sont qualifiées, témoignant ainsi de pratiques durables et d'ancrages au territoire :

- > 5 AOP fromagères : Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire, Salers
- > des labels rouge pour les bœufs fermiers de race Salers et Aubrac

Pour autant, la crise économique nationale et internationale touche le Parc des Volcans d'Auvergne, impacté également par les évolutions des demandes sociétales et les conditions particulières du travail en montagne.

Ces difficultés rencontrées par la profession agricole font que le nombre d'exploitations est en chute et que leur reprise n'est pas suffisamment assurée. Cette situation peut conduire à un agrandissement des exploitations et des changements de pratiques nettement moins favorables aux patrimoines, aux savoir-faire et à la dynamique sociale du territoire.

L'accompagnement des agriculteurs et la pérennisation de pratiques adaptées, comme le pastoralisme par exemple, demeurent donc des enjeux prégnants pour lequel le Syndicat mixte du Parc œuvre depuis le premier classement de 1977.

Une autre activité économique majeure caractérise le Parc, à savoir le tourisme et les activités de pleine nature ; en effet, au plan national et international, les Volcans d'Auvergne constituent une destination de renommée et font du Parc une zone française importante de fréquentation touristique, notamment estivale, comme en témoigne l'étude de notoriété menée par la Région Auvergne Rhône-Alpes en 2021.

Le tourisme représente le secteur économique le plus porteur sur le territoire avec de nombreux atouts :

- > une offre originale, autour de grands espaces de nature et de paysages uniques en Europe, de sites à forte notoriété et d'équipements touristiques majeurs
- > une position géographique centrale en France, une bonne desserte autoroutière Nord-Sud et Est-Ouest
- > l'adéquation avec les nouveaux modes de vacances, basés sur des congés plus courts, la recherche d'authenticité et la pratique d'activités de pleine nature et de loisirs sportifs.

Le reclassement du Parc permettra à la fois d'encourager le développement d'offres écoresponsables et la maîtrise de la fréquentation de sites naturels emblématiques du territoire.

Le projet 2028 » 2043 pourra également contribuer au maintien de savoir-faire et de pratiques durables dans d'autres domaines notamment la gestion sylvicole et les filières locales du bois, ainsi que l'artisanat, en particulier autour de la filière pierre volcanique.

H. L'accueil de nouveaux habitants et actifs

Comptant, ces dernières années, une population relativement stable d'environ 90 000 habitants, le Parc des Volcans d'Auvergne connaît pourtant des écarts de densité qui s'intensifient : si le secteur des Monts Dore ne subit qu'une faible érosion de sa population, les régions naturelles du Cézallier et de l'Artense, et surtout la partie Sud du Parc, connaissent une baisse importante de leur nombre d'habitants, alors que sa partie Nord (secteur Chaîne des Puys porche de la métropole clermontoise) ne cesse de progresser au regard de ce critère.

Dans les zones précitées de régression démographique, cette évolution s'accompagne d'un vieillissement de la population dont les conséquences sont fortes et dommageables : baisse de vitalité économique, déprise agricole, dégradation et érosion des patrimoines culturels.

Les politiques locales tentent alors de favoriser le renouvellement du tissu artisanal et commercial, ainsi que de l'offre de services à la population.

L'accueil touristique et le maintien d'activités traditionnelles du territoire contribuent largement à cet effort.

En mettant en avant les spécificités locales (paysages, nature, qualité de vie...), le classement du Parc contribue à promouvoir l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux habitants et actifs.

La future charte constituera donc très probablement un facteur au service de cet enjeu social et économique.

→ Enfin, deux contextes majeurs motivent sont à prendre en compte.

I. La mise en synergie à l'échelle supra-epci

Depuis la fusion des intercommunalités faisant suite à la loi NOTRE de 2015, le Parc des Volcans d'Auvergne est concerné par de nombreux EPCI qui le chevauchent - presque tous - seulement pour partie.



Gérant des bassins de vie bien plus étendus que par le passé, ces intercommunalités sont désormais dotées de projets de territoire ambitieux, de compétences élargies et de budgets plus importants, leur permettant d'établir des politiques fortes et, à ce titre, de mener de nombreuses actions et animations dans des domaines variés.

La révision de la charte du Parc, en vue de son reclassement jusqu'à 2043, devrait l'occasion de proposer des mesures répondant aux enjeux supra de la préservation et de la valorisation de patrimoines et des ressources locales essentiels au territoire et au-delà.

Il s'agirait ainsi de contribuer à l'articulation et la mise en synergie des politiques intercommunales, mais aussi de favoriser le caractère innovant, exemplaire et transférable de leurs projets et d'imaginer la façon de leur apporter diverses plus-values, en termes de connaissances des spécificités locales, de pratiques adaptées, d'ingénierie.

J. L'enjeu crucial de l'accompagnement du territoire dans les grandes transitions

A l'heure où des scientifiques échangent sur la question de définir une nouvelle période géologique à partir de laquelle l'humanité aurait, par son activité, instauré des changements globaux surpassant les phénomènes naturels, il est important de développer localement la prise de conscience et d'intégrer les grandes transitions qui doivent concerner les Volcans d'Auvergne : transition climatique, transition énergétique, transition écologique, transition alimentaire....

L'accompagnement du territoire autour de nouvelles pratiques prônant le respect des ressources locales et la sobriété dans les

consommations, la solidarité, l'innovation... relève particulièrement des valeurs et démarches du Parc naturel régional et nécessitera très probablement de guider les acteurs dans cette voie davantage que par le passé.

Pour apporter des éléments de connaissance, conseiller, faciliter le transfert d'expériences....

le Syndicat mixte du Parc dispose de savoir et de savoir-faire en la matière.

Toutefois, la surface importante du Parc et le nombre significatif d'acteurs font qu'il sera certainement nécessaire de réfléchir à de nouvelles modalités de gouvernance, d'animations territoriales... et un rapprochement avec des vecteurs locaux pour démultiplier les actions à mener.

L'ensemble de ces arguments fera l'objet d'une note détaillée communiquée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.



2. DETERMINATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE DE LA REVISION DE CHARTE

Fixé par la Région dès la prescription de la révision de charte sur proposition du Comité syndical du Parc, le périmètre étude est la zone délimitant les Communes à associer à la préparation des études préalables et de la nouvelle charte. Il pourra évoluer lors de la révision de la charte du Parc :

dans les 6 mois suivants la délibération de la Région prescrivant la révision de charte, pour tenir compte de l'avis d'opportunité du Préfet de Région rendu

au stade final du projet de charte, s'il diffère toujours de l'avis d'opportunité du Préfet de Région, sauf si la Région en fournit les raisons

Ce périmètre doit être justifié par la présence de patrimoines riches, de ressources et d'enjeux cohérents avec les orientations du Parc tel que prévu par le code de l'environnement (cf. article R 333-4, spécifiés par le décret n° 2012-63 du 24 janvier 2012 – article 5). Plus précisément, il s'agit de veiller à ce que :

la qualité et l'identité des patrimoines naturels paysagers et culturels du territoire représentent pour la Région un ensemble remarquable, mais également fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national

la territoire soit cohérent et pertinent en termes de limites au regard des patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

le Syndicat mixte du Parc soit en capacité d'agir sur le territoire

A noter également les nouveaux critères du Code de l'environnement pour valider l'adoption de la charte par les Communes : cette donnée pouvant influencer le dimensionnement du périmètre d'étude obtenu, au regard de ce périmètre : les 2/3 du nombre total des Communes, les 1/4 de la surface totale la 1/3 de la population totale.

Pour mémoire, lors de la précédente révision, les instances partenariales avaient accé le principe de ne pas étendre le Parc considérant qu'il s'agissait d'un territoire très vaste et qu'il serait difficile d'agir sur de nouvelles Communes

Concernant la révision à venir de la charte du Parc, des éléments nouveaux de contexte pourraient amener à revoir légèrement cette position, comme l'a envisagé le Bureau syndical du Parc lors de sa réunion du 18 octobre 2023, à savoir quelques extensions proposées ci-après.

→ **Vis-à-vis du périmètre de la Chaîne des Puy** - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial en 2018, le Parc des Volcans d'Auvergne comprend déjà l'élément majeur que constitue la Chaîne des Puy. A l'occasion de la révision de la charte, il pourrait être intéressant de proposer l'intégration de Communes du Bien situées à la marge, de façon à prendre en compte des éléments importants de leurs patrimoines et poursuivre sereinement les actions menées dans le cadre de sa gestion

Sur **Chamallères** et **Bronmont-Lamothe**, la limite du Bien inscrit au Patrimoine mondial ne concerne que quelques parcelles de ces Communes, leur intégration au périmètre d'étude ne semble donc pas suffisamment justifiée.

Concernant **Durtol**, **Royal** et **Romagnat** s'agissant de Communes urbaines à très urbaines, seules leurs franges Ouest boisées seraient concernées, ce qui signifierait une intégration seulement pour partie et donc une gestion peu aisée au titre du Parc. Il n'est donc pas proposé leur intégration au périmètre d'étude.

Cependant, les relations avec Chamalières, Durtol, Royat et Romagnat pourraient être renforcées dans le cadre des partenariats existants. En fait que collectivités de Clermont Auvergne Métropole, ces 4 collectivités sont en effet couvertes par :

- la convention dite « aggro porte » établie avec la métropole depuis 2013
- une convention de mise en œuvre de la gestion partenariale du Patrimoine mondial.

De plus, Chamalières, Durtol et Royat sont des *Communes partenaires du Parc* (liées au Syndicat mixte du Parc par des conventions spécifiques).

De la même manière, le statut de *Commune partenaire du Parc* pourrait être proposé à Bromont-la-Vieille si la Commune confirme son intention de le solliciter.

Plus au Sud, **Le Crest** (1 280 habitants, *Commune partenaire du Parc*) et **Saint-Amant-Tallende** (1 750 habitants) sont concernées par la présence et/ou l'accès à la Montagne de la Serre, un site en cours de classement au titre des paysages et pour lequel l'élaboration d'un projet de schéma partagé pour sa gestion à venir est envisagée. Leur intégration au périmètre d'étude de la révision est donc proposée.

→ Bien qu'elle ne fasse pas partie du Bien inscrit au Patrimoine mondial, **La Roche-Blanche** (3 500 habitants) dans le Puy-de-Dôme pourrait également être sollicitée pour intégrer le périmètre d'étude : faisant partie également de Mond'Avenir communauté, cette *Commune partenaire du Parc* dispose en effet sur son territoire notamment du plateau de Gergovie soit un espace issu du volcanisme, qui dispose d'un patrimoine paysager et culturel remarquable (oppidum gaulois et lieu de la défaite infligée par Vercingétorix à Jules César en 52 avant JC) envisagé pour un projet de Grand Site de France.

→ La Commune de **Saint-Diery** (476 habitants) dans le Puy-de-Dôme dispose également de réelles spécificités volcaniques et historiques pour intégrer le Parc (coulée de lave, cheminée de fée, château fort transformé au XVIIIe, château méliéva, chapelles, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, calvaires : source ferrugineuse, rivière emblématique « la Couze Pavin »...)

Territoire du pays des couzes et seule Commune de la Communauté de Communes du Massif du Sancy ne faisant pas partie actuellement du Parc, Saint-Diery est une *Commune partenaire du Parc* depuis la création de celui-ci en 1977.

→ Il sera légitime de proposer aux Communes de **Nébouzat** (826 habitants) dans le Puy-de-Dôme et de **Valotte** (235 habitants) dans le Cantal leur réintégration au Parc.

S'agissant de Communes territoriales du Parc de 1977 à 2012, elles disposent d'indéniables atouts patrimoniaux et sont impliqués dans plusieurs actions (Natura 2000 notamment).

→ **Neussargues-en-Pinatelle** (1 728 habitants) dans le Cantal est actuellement classée Commune territoriale du Parc des Volcans d'Auvergne seulement pour partie car elle est le fruit de la fusion, en 2016, des Communes précédemment territoriales de Virargues, Sainte-Anastasie et Chalinargues, et, en périphérie, de Neussargues-Moissac (*Commune partenaire du Parc*) et Celles. Afin de faciliter la gestion au titre du Parc, il pourra être envisagé de proposer à Neussargues-en-Pinatelle d'intégrer en entier le Parc.

A noter, toutefois, la décision des élus de Neussargues-en-Pinatelle en février dernier de demander la « de-fusion » de la Commune. La décision finale appartient au Préfet.

Dans le cas de figure où la « dé-fusion » de la Commune ne serait pas prononcée et que ne s'en-ci envisagerait favorablement son adhésion au Parc pour l'ensemble de son périmètre, **l'intégration de deux autres Communes contiguës à Neussargues-en-Pinatalla pourrait être également étudiée** afin de veiller à la fois à une cohérence patrimoniale et territoriale, soit :

Ussel, une *Commune partenaire du Parc* depuis 2000 : pont gallo-romain, église romane du XII^e siècle, esbives, patrimoine vernaculaire...

Coltines, une *Commune partenaire du Parc* depuis sa création et ayant mentionné dans une délibération prise spontanément en 2010 (lors de la précédente révision de charte) son souhait d'intégrer le Parc des Volcans d'Auvergne : musée de l'agriculture auvergnate dans une ferme du XVII^e siècle, dolmens de Touls

Ces deux Communes sont également caractérisées par la présence de villages typiques de Haute-Auvergne, situés sur un haut plateau formé par les coulées de lave de l'ancien volcan du Cantal ; elles appartiennent aux périmètres de la Zone de Protection Spéciale et de la Zone Spéciale de Conservator des oiseaux

L'intégration de ces 3 Communes permettrait également de mieux prendre en compte dans le Parc le périmètre de Hautes-Turres Communauté

→ Enfin, l'intégration du secteur composé des Communes suivantes pourrait être étudiée :

Trémouille-Saint-Loup : ancienne *Commune associée du Parc* * (de 1993 à 2000) ayant demandé récemment à intégrer le Parc

Labessette et Tauves * : *Communes partenaires du Parc*

Singles * si intégration de Tauves et de Larodde : demande récente du statut de *Commune partenaire du Parc*

Larodde * et **Avèze**

* Larodde, Singles et Tauves avaient sollicité leur intégration au Parc lors de la précédente révision de charte.

Formant une entité configne au Parc, leurs territoires s'avèrent être particulièrement pertinents au plan patrimonial et leur intégration au Parc permettrait d'assurer une meilleure cohérence de traitement dans le Parc des enjeux du bassin de la Dordogne et de l'unité paysagère « Arlousc » dans le Parc

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'un rapport détaillé communiqué à la Région Auvergne Rhône Alpes

* « Communes associées » était la dénomination de « Communes partenaires » avant 2000. Les Communes associées adhéraient au Syndicat mixte du Parc, ce qui n'est pas le cas des Communes partenaires qui sont liées au Syndicat mixte du Parc par le biais d'une convention de partenariat

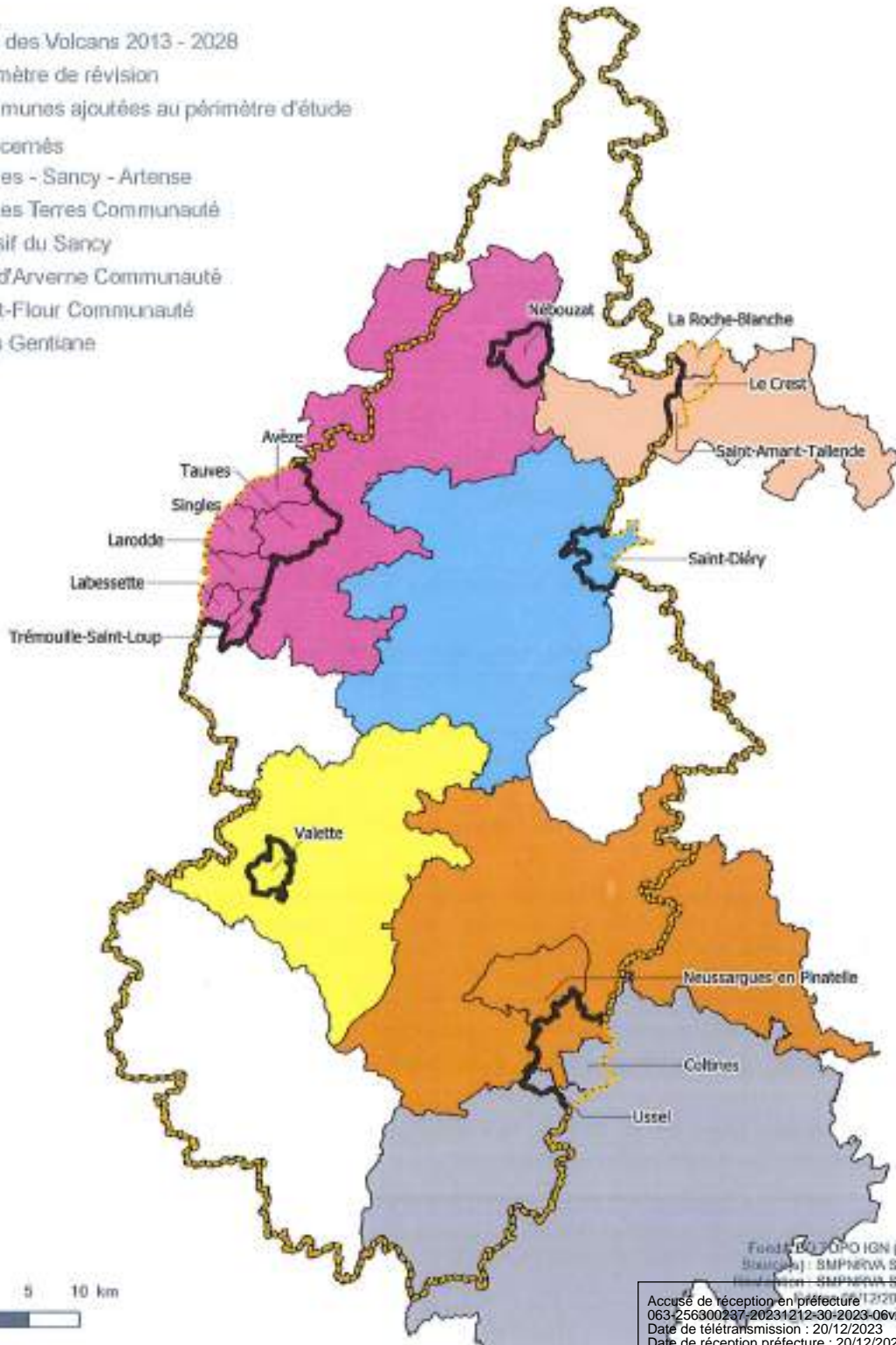
Périmètre d'étude avec l'ajout envisagé des 15 Communes :



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Proposition de périmètre de révision de la Charte et Communautés de communes concernées

- Parc des Volcans 2013 - 2028
- Périmètre de révision
- Communes ajoutées au périmètre d'étude
- EPCI concernés**
- Dômes - Sancy - Artense
- Hautes Terres Communauté
- Massif du Sancy
- Mont'Arverne Communauté
- Saint-Flour Communauté
- Pays Gertiane



3. PROPOSITION DE MODALITES DE CONDUITE DE LA REVISION DE CHARTE

→ GOUVERNANCE DE LA REVISION DE LA CHARTE.

La procédure sera menée sous la responsabilité de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui devrait confier au Syndicat mixte du Parc la tâche d'assurer la maîtrise d'ouvrage des démarches à mener.

Des instances de gouvernance partenariale de la révision de charte ont été proposées par délibération du Comité syndical du 13 juillet 2023 pour impliquer les représentants des signataires de la future charte et ainsi obtenir le plus large consensus :

	Etat	Région AURA	Départements 15 et 63	EPCI 15 et 63	Syndicat mixte du Parc
Assemblée plénière régionale		✓			
Comité syndical du Parc		✓	✓	✓	✓
Comité de pilotage	Sous-préfet d'Issoire et DREAL AURA	✓	✓	✓	✓
Comité technique	DREAL AURA CDT 15 & 63 OFB	✓	✓	✓	✓
Cellule révision	DREAL AURA	✓			✓

Principaux rôles du Comité de pilotage (dont la réunion de lancement a eu lieu le 13 novembre 2023)

pour le bon déroulement des étapes et phases de travail, fixer en amont les objectifs et affecter les ressources nécessaires, puis, chemin faisant, valider les modalités, résultats, calendrier, financements.

pour la préparation des documents, donner les orientations politiques, fixer les priorités, d'arbitrer les sujets bloquants et valider le contenu de ces documents.

Principaux rôles du Comité technique pilotage (dont la réunion de lancement a eu lieu le 6 novembre 2023) :

assurer les décisions relevant de sujets opérationnels et fonctionnels

préparer les propositions à soumettre au COPIL tant sur le déroulé des étapes et phases de travail, que sur la préparation et le contenu des documents

valider les étapes et fixer les priorités (validation des objectifs des phases de travail, des résultats et des étapes, rythme du calendrier)

suivre la progression de la révision de la charte et les étapes inscrites au planning

faire le point sur l'avancée et la présentation des livrables prévus.

Principaux rôles de la Cellule Révision (déjà réunis les 25 mai, 27 septembre et 13 novembre 2023 pour préparer la révision)

veiller au respect de la procédure et des attendus de la législation

suivre la préparation et la mise en œuvre de l'appel à concurrence, la réalisation des travaux et de suivre la consommation du budget

proposer les modalités d'organisation pratiques des réunions (COFIL, COTECH...), ainsi que pré-valider leurs comptes rendus et synthèses.
 contribuer à la coordination des prestataires et de l'implication des partenaires

Comité syndical du Parc : première validation des documents.

Assemblée plénière régionale : validation définitive des documents

→ PRESTATIONS EXTERNES

En raison du haut niveau d'exigence de la procédure pour l'élaboration de la future Charte et du temps important à y consacrer, ainsi que par souci de neutralité sur certains aspects, il serait nécessaire d'envisager un appel d'offres pour assister le Syndical mixte du Parc comme le pratiquent de nombreux syndicats mixtes de Parc. Déjà soumises en termes de principes et approuvées par le Bureau syndical du Parc (le 18 octobre 2023), le Comité technique (le 3 novembre 2023) puis le Comité de pilotage (le 13 novembre 2023), ces prestations externes concerneraient

la préparation des éléments nécessaires à la rédaction des études préalables (diagnostic du territoire et évaluation de l'application de la charte 2013 * 2028 du Parc)

pour la préparation la future charte 2028 * 2043 du Parc, son évaluation environnementale et l'aide à l'établissement des futurs dispositifs d'évaluation et de suivi de l'évolution du territoire

l'association et la concertation des acteurs à mener, en vue de la préparation des études préalables et de la future charte.

Elles reposeraient sur un appel d'offres structuré en 7 lots séparés, avec les attendus synthétisés ci-après :

DIAGNOSTIC territorial et PROSPECTIVE	<p>Etude « ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES » :</p> <ul style="list-style-type: none"> sites naturels et réservoirs de biodiversité** conciliation des usages forêts (dont forêts anciennes et matures, trames de vieux bois) gestion sylvicole espèces rares et/ou fragiles, biodiversité dans les espaces habités lutte contre l'érosion de la biodiversité* continuités écologiques et obstacles** exploitation du sous-sol : carrières** ressource en eau, milieux aquatiques (lacs, cours d'eau et zones humides) et politiques de l'eau* puits de carbone* 	Transition climatique*	lot 1
	<p>Etude « PAYSAGES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> paysages emblématiques et hauts lieux, lisibilité des spécificités paysagères : révélation et médiatisation des paysages, paysages du quotidien** + cahier des paysages (objectifs de qualité paysagère) aménagement du territoire et urbanisme** bourgs, villages, espaces publics architecture patrimoine bâti historique, traditionnel et vernaculaire réseaux, antennes et infrastructures signalétique et publicité* 		lot 2

	<p>Etude « ENERGIE ET TRANSITION ENERGETIQUE » : consommations énergétiques, mobilités et déplacements production du gaz à effet de serre réseaux de distribution et de transport d'énergie ressources énergétiques et productions d'énergies renouvelables**</p>	lot 3
	<p>Etude « ECONOMIE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES » tourisme et activités de pleine nature** agriculture, alimentation* filières de la pierre volcanique filières bois commerces, industrie, artisanat thermalisme et embouteillage nouvelles formes d'économie (économie présentielle - circulaire - social et solidaire, tiers lieux...)</p>	lot 4
	<p>Etude « DYNAMIQUES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES » : démographie : accueil de nouveaux habitants et d'actifs** logement : emplois, pôles d'emploi, formation professionnelle flux de déplacements, relations avec les territoires périphériques culture, éducation : établissements scolaires participation des acteurs à la vie publique, organisation des associations services, numériques et équipements publics organisation institutionnelle, compétences, projets et politiques de planification des territoires enjeux relationnels avec les territoires au sein du Parc et en périphérie</p>	lot 5
<p>EVALUATION FINALE de l'application de la charte 2013 » 2028 du Parc Analyse :</p>	<p>résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés et moyens mobilisés respect des engagements du syndicat mixte du Parc et des signataires principales actions du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires</p>	
<p>Conclusions :</p>	<p>cohérence et pertinence de la charte au regard des enjeux principaux efficacité et efficience de sa mise en œuvre par ses signataires et de sa conduite par le Syndicat mixte du Parc, en notant les facteurs qui ont favorisé ou freiné sa mise en œuvre > effets de l'application de la charte sur l'évolution du territoire en caractérisant des impacts positifs ou négatifs sur celui-ci</p>	lot 6
<p>FUTURE CHARTE 2028 » 2043</p>	<p>Aide à la préparation des dispositifs de suivi-évaluatif et du territoire</p> <p>enseignement des démarches et outils précédemment utilisés animation de séances de travail avec les instances de gouvernance de la révision et l'équipe du Syndicat mixte du Parc en vue de préparer une question évaluative et des indicateurs pour chaque mesure phare - prioritaire</p> <p>Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043 du Parc</p>	lot 1
	<p>Aide à la concertation et de l'association des acteurs</p>	lot 7

* Le sujet du **changement climatique** serait obligatoirement traité au sein de chacun des lots 1 à 5. Les prestataires seraient amenés à exploiter notamment une **étude sur le climat** (évolution passée et projections de son évolution jusqu'en 2050) commanditée début 2024 auprès d'un climatologue, pour le compte du Syndicat mixte du Parc, afin de contribuer à la préparation des actions de celui-ci durant les années à venir. Le **Syndicat mixte du Parc et le climatologue animeraient le travail de préparation de ces éléments par et entre les prestataires de chaque lot** ; ils veilleraient notamment au respect des indicateurs de l'étude précitée à la cohérence et la mise en synergie des analyses et propositions faites au sein de chaque lot.

** Des focus seraient exigés pour chacun de ces sujets majeurs.

La description des prestations externes attendues fait l'objet d'un projet de cahier des charges.

→ MODALITES D'ASSOCIATION ET DE CONCERTATION DES ACTEURS

Dans la limite des moyens dédiés et en se basant sur l'expérience des précédentes révisions de charte, plusieurs formats de concertation et d'information seraient envisagés pour associer acteurs et citoyens, dans le but :

- de débattre de l'évolution du territoire depuis 2013
- d'échanger sur les résultats obtenus et actions menées au titre de la précédente charte,
- de définir les enjeux à venir
- de recueillir les attentes et contributions pour l'élaboration du nouveau projet de territoire d'appropriation collective du futur projet de territoire.

A. Modalités proposées à destination des collectivités, socioprofessionnels et partenaires

des questionnaires anonymes, proposés en ligne, de 2024 à 2025, adaptés à ces 3 publics

l'entretien de 20 acteurs impliqués dans le Parc en 2024

- 13 entretiens d'acteurs parmi des élus et socioprofessionnels locaux
- 7 entretiens d'organismes publics départementaux et régionaux

12 ateliers territoriaux^b, à destination des élus et socioprofessionnels locaux^c, soit :

- en 2024, 6 « ateliers territoriaux » pour contribuer aux études préalables
- en 2025, 6 « ateliers territoriaux » pour contribuer au projet de charte

10 ateliers thématiques organisés au siège ou au cœur du Parc, à destination des organismes publics départementaux et régionaux^d, soit

- en 2024, 5 ateliers thématiques pour contribuer aux études préalables (principalement sur les aspects liés à la prospective)
- en 2025, 5 ateliers thématiques pour contribuer au projet de charte
- 1 forum Tourisme durable

^b organisées par grand secteur géographique du Parc : Monts Dômes, Monts Dore, Céallier, Arverne, Monts du Cantal Ouest, Monts du Cantal Est

^c élus des Communes, EPCI, syndicats mixtes..., Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (région Auvergne Rhône-Alpes), socioprofessionnels, syndicats professionnels et interprofessionnels locaux

^d services et établissements publics de l'Etat : SGAR, DREAL, DRAAF, DRAC, DRAJES, DDFETS, DSDEN, ARS, OF, ONF, CRPF, ALI, ME, BRGM, CEREMA, DDT, SGAR, Préfectures, Sous-Préfectures, Commissariat au massif, UDAP, AE, ARB, Chambres consulaires, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Conservatoire Botanique National Massif central, UNICEM..., Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes (cf. liste en annexe)

2 rencontres de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, organisées au siège ou au cœur du Parc, soit

en 2024, 1 réunion pour contribuer aux études préalables

en 2025, 1 réunion pour contribuer au projet de charte

des échanges bilatéraux avec des partenaires et chaque EPCI, afin de débattre de façon précise d'enjeux et échanger avec eux sur les collaborations à initier ou à pérenniser...

en 2024, pour contribuer aux études préalables

en 2025, pour contribuer au projet de charte

des échanges avec le Conseil Scientifique et de Prospective du Parc,

en 2024 pour contribuer aux études préalables

en 2025 pour contribuer au projet de charte

5 groupes participatifs thématiques de travail*, organisés à l'issue des ateliers territoriaux et thématiques, avec des participants si possible constants ** réunis autant que nécessaire au siège du Parc et en visioconférence

en 2024, pour contribuer à la préparation du contenu des études préalables

en 2025, pour contribuer à la préparation du projet de charte en 2025

*Les thématiques seront liées à chaque lot du marché, dont le **changement climatique** en transversalité

groupe **Environnement et ressources naturelles**

groupe **Paysage & aménagement du territoire**

groupe **Energie & transition énergétique**

groupe **Économie et pratiques socioéconomiques**

groupe **Dynamiques sociales et institutionnelles**.

** Les participants seront, dans la limite d'un nombre de places prédéfini, des personnes volontaires :

qui se seront inscrites pendant et à l'issue des ateliers territoriaux et thématiques, ainsi que des rencontres avec les EPCI et avec les organismes départementaux et/ou régionaux

des élus et des agents du Syndicat mixte du Parc ainsi que du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc.

4 webinaires, proposés à tous les participants concertés lors des ateliers territoriaux et thématiques, ainsi que des rencontres des EPCI et partenaires, pour de façon synthétique restituer les avis et contributions (issus des questionnaires, entretiens, ateliers, rencontre des EPCI...) et partager les versions abouties des documents

soit, à destination des...

*au stade de la finalisation
des études préalables*

... élus et socioprofessionnels locaux
... organismes publics départementaux et régionaux

*au stade de la finalisation
du projet de charte*

... élus et socioprofessionnels locaux
... organismes publics départementaux et régionaux

B. Modalités proposées à destination des habitants, des jeunes, du grand public

1 questionnaire anonyme, proposé en ligne de 2024 à mi-2025, adapté aux habitants et au grand public :

des temps de concertations thématiques, organisées pour contribuer à la préparation des éléments de prospective et du projet de charte, articulées le plus souvent autour de temps de présentations et/ou de visites, de débats puis de convivialité, soit :

des ateliers territoriaux du Paysage qui permettront également d'initier des réflexions sur des questions plus larges de cadre de vie, de changement des modes déplacements

puis, ces animations (Bistrots du Parc, conférences débats, cine-débats forums sorties de terrain...) et 10 webinaires thématiques, autour de sujets concernant le plus souvent les enjeux liés aux grandes transitions (climat, énergie, biodiversité, alimentation)

la collecte de perceptions, regards, avis et suggestions d'habitants et d'actifs :

dans le cadre de 3 manifestations très fréquentées du territoire
au sein de 3 sites isolés ou villages isolés pour capter un public potentiellement moins impliqué dans la démarche

6 ateliers créatifs participatifs (un par secteur géographique du Parc) pour **contribuer à la préparation d'un support de présentation du territoire** (exposition probablement) :

principales spécificités
vocation du Parc
grands enjeux
principaux objectifs recherchés dans la future charte

Devant être diffusable en itinérance sur le territoire (mairies, médiathèques, associations, fêtes, écoles ...) dès l'enquête publique sur le projet de charte et au-delà la révision de celle-ci, ce support exploitera notamment

des représentations sensibles du territoire réalisées par des habitants (adultes et jeunes) qui auront participé à ces ateliers dans la limite d'un nombre de pages défini par atelier
ces données de type infographies produites pour l'étatation notamment du diagnostic du territoire.

2 projets pédagogiques successifs proposés aux enseignants, **pour inviter leurs élèves à découvrir leur territoire et se projeter** en termes de démarches à favoriser, de rôles à jouer, d'actions à mener..., soit :

1 sur la thématique de l'urbanisme, en 2024-25
1 sur la thématique de l'alimentation, en 2025-26

1 sujet d'étude (de type Workshop par exemple) à confier à un groupe d'étudiants d'universités locales **pour conduire cette réflexion prospective**

En considérant les attraits (patrimoine naturels, paysagers, culturels...) et handicaps (déplacements, services...) du territoire, comment se projeter en termes d'envies et d'attentes dans une perspective - théorique ou non - de vivre et/ou de travailler dans les prochaines années dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ?

Ces jeunes adultes pourront ainsi proposer des modalités pratiques destinées à inspirer les projets de demain et sensibiliser les collectivités locales du territoire à des démarches visant à maintenir et accueillir un public jeune sur le territoire.

* Monts Dômes, Monts Dore, Cézallier, Arverne, Monts du Cantal Ouest, Monts du Cantal Est

Synthèse des modalités et prise en charge :

Elus et techniciens, socio-professionnels locaux	Organismes régionaux / départementaux	Habitants et grand public	Jeunes	GESTION EXTERNE / INTERNE	
				préparation	animation
questionnaires en ligne	questionnaires en ligne	questionnaires en ligne		lot 6 et SMPNRVA	lot 6
13 entretiens	7 entretiens			lot 6 et SMPNRVA	lot 6
6 ateliers territoriaux + réunions post élections 2026	5 ateliers thématiques			lot 7 et SMPNRVA	lot 7
ateliers paysage				lot 2 et SMPNRVA	lot 2
forum: Tourisme durable				lot 4 et SMPNRVA	lot 4
réunions 13 +chaque EPCI	réunions Xpartenaires	animations thématiques		SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA
			projets pédagogiques urbanisme et alimentation	SMPNRVA	autre
		collecte de regards (3 manifestations, 3 sites isolés)		lot 7 et SMPNRVA	lot 7
webinaire de synthèse	webinaire de synthèse	webinaires thématiques*		lot 7 et SMPNRVA	lot 7
5 groupes thématiques participatifs				SMPNRVA et lot 7	SMPNRVA
		6 ateliers créatifs	travail prospectif d'étudiants	SMPNRVA	SMPNRVA

C. Liste des principaux partenaires à associer et concerter

ADEME AURA
 ADIT 63
 Aduhme
 Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole
 Agence de l'eau Loire-Bretagne
 Agence de l'eau Adour Garonne
 Agence d'Urbanisme Clermont Massif Central
 AMTA
 ANCT
 ANPCEN
 Arvernes curable

ASSEMBLIA
 Association Albert Monier
 Association Arkose
 Association Centre Départemental de Musiques et Danses des Territoires
 Association Clermont-massif central 2028
 Association de valorisation des Pajats de Chaugoul
 Association IEO 15
 Association IEO 63
 Association Le Paulhan

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE
 Date de transmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

Association Marchands de Toile
Association Pierres de Menet
Association pour Développement Apiculture
Auvergne
Association Rivières Rhône Alpes Auvergne
Astu'sciences
AID 15
Auberge des Mians S.I.C. Mosaïque
Auvergne eslives
Aventures en Terre volcanique
Bienvenue à la Ferme Puy-de-Dôme
Bio 15
Bio 63
BRGM
Centre Clair Marin - UFCV
Centre d'Innovation Sociale Clermont
Auvergne
Centre Permanent d'Information à
l'Environnement Clermont-Dôme
Centre Permanent d'Information à
l'Environnement Haute-Auvergne
Centre Régional de la Propriété Forestière
Auvergne- Rhône Alpes
Centre Régional de la Propriété Forestière
Auvergne- Rhône Alpes Antenne Aurillac
Centre Régional de la Propriété Forestière
Auvergne- Rhône-Alpes Antenne Puy-de-
Dôme
Centre Volca-Sancy
Chambre agriculture 15
Chambre d'agriculture 63
Chambre de Commerce et d'Industrie 15
Chamina Voyages
Chantarisia-Collines
Chauve-sous auvergne
Clermont Auvergne Métropole
CNRS
colleges du Parc
Cornuailles durables
Comité départemental cyclotourisme 15
Comité départemental Cyclotourisme 63
Comité départemental de la randonnée
équestre 63
Comité Régional de Tourisme Équestre
Auvergne Rhône-Alpes Auvergne
Communauté d'agglomération du Bassin
d'Aurillac
Communauté d'Agglomération du Pays
d'Issoire
Communauté d'Agglomération Riom Limagne
et Volcans
Communauté de Communes Cère et Goulon
Carrades
Communauté de Communes Dôme Sancy
Artense
Communauté de Communes Hauts Terres
communauté
Communauté de Communes Massif du Sancy
Communauté de Communes Nivernais
Communauté de Communes Pays de Mauzac

Communauté de Communes Pays Gentiane
Communauté de Communes Saint Flour
communauté
Communauté de Communes Sumène Artense
Conseil d'Architecture Urbanisme
Environnement 15
Conseil d'Architecture Urbanisme
Environnement 63
Conseil départemental du Cantal
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes
Conservatoire Botanique National du Massif
Central
Conservatoires des Espaces Naturels
d'Auvergne
Covoiturage Auvergne
Direction Départementale des Territoires 15
Direction Départementale des Territoires 63
DRAAF
DRAC
URLAL AURA
Ecole de l'Innovation Saint-Barthel de Salers
Ecole des sciences Châteauneuf-Les-Bains
FDJ
ELEMENT TERRE
FNRCIFS 15
ENSACF école d'architecture
Enseignement agricole Bonnefont-Braude
Enseignement agricole E.P.L.E.F.P.A. de
Rochefort Montagne
Enseignement agricole LA Marmilhal
Enseignement agricole Maison Familiale et
Rurale de Vernhes
Entente des sources de la Dordogne Sancy
Artense
Entente du bassin Auze Sumène
Entente du bassin de la Maronne
EPI SMAF
EPIDOR / estb Dordogne
Esprit Natlitude
Etablissement Public Loire
FAL Lioran
FDEN
Fédération départementale de la pêche 15
Fédération départementale de la pêche 63
Fédération départementale des Chasseurs 15
Fédération départementale des Chasseurs 63
Fondation du Patrimoine Auvergne
FRANF
FRGIVAM
FRFDON
GIP Massif central
GRAB Auvergne
Groupe Mammalogique d'Auvergne
Groupe Odonctes Auvergne
Groupement technique des vétérinaires
Auvergne
IADT
INRAE
Instant d'Absolu - ecclodge

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation UCA
Interprofession Saint-Nectaire
IPAMAC
IRSTEA
Laboratoire Magna et volcans
Les Galinottes
Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO
Lycée professionnel Murat
Lycées professionnels agglomération clermontoise
Lycées professionnels agglomération auvernoise
Maison de la Brocade
Manoir de Veygoux
Mille lieux sur Terre
Mission Haie
Mountain Wilderness
Observatoire des Reptiles d'Auvergne OFB
Office de tourisme Clermont Auvergne Tourisme
Office de tourisme des Pays de Saint-Flour
Office de tourisme du Cantalés
Office de tourisme du Pays de Salers
Office de tourisme du Pays d'Issoire
Office de tourisme Hautes terres
Office du tourisme du Massif du Sancy
Office du tourisme Auvergne Volcan Sancy
Office Français de la Biodiversité
Office National des Forêts
Parcramique des Dômes TC Dômes
Parc animalier d'Auvergne
Parcours Tourisme et patrimoine UCA
PETR Grand Clermont
PNR Aubrac
PNR Livradois Forez
PNR Millevaches
Pôle-relais Tourbères
Rectorat d'Académie
Région Auvergne Rhône Alpes
Relais des Gîtes de France 15
Relais des Gîtes de France 63
Réseau d'Éducation à l'Environnement en Auvergne

SAEM Chastreix Sancy
SAEM des remontées mécaniques du Mont Dore
SAEM du Mont Dore
SAEM du Lioran
SAEM Lioran développement
SAFER
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Laboratoire Acté
SCOT - SM Haut Cantal Dordogne
SCOT - SMAD Combrailles
SCOT - SY IEC Est Cantal
SDEC
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne-Rhône Alpes
Service académique départemental 15
Service académique départemental 63
Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 15
Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports 63
SIVOM Haute Dordogne
SMAT du bassin de SIOULE / Syndicat Mixte d'Aménagement
SMAT du Haut-Allier / Syndicat Mixte d'Aménagement
SME Région d'Issoire
SMTC
Société d'Histoire Naturelle ALC DE d'ORBIGNY / S.H.N.A.O
Super Besse
Syndicat Intercommunal Assainissement Région ROM
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon
Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
Syndicat mixte du Puy Mary
Territoire d'Énergie 63
UDAP 15
UDAP 63
Union Régionale des Associations des communes Forestières
Volcan Lemptgy
VULCANIA

→ INFORMATION DU PUBLIC

Divers supports ou vecteurs de communication seront mobilisés :

un **site internet** dédié à la révision de charte, créé et administré par le Syndicat mixte du Parc, pour rappeler ce qu'est le Parc, expliquer la révision de la charte, accueillir les questionnaires, informer sur l'enquête publique et disposer d'un espace réservé aux instances de gouvernance (cf. paragraphe 4.2)

des **newsletters**, posts **Facebook** et **actions de presse** permettant au public de prendre connaissance des résultats et événements liés à la révision de charte.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Les collectivités et médiateurs du territoire, ainsi que les principaux partenaires du Syndicat mixte du Parc seront sollicités pour démultiplier la diffusion de ces informations via leurs propres supports de communication, et réaliser l'annonce sur le terrain des diverses rencontres et animations proposées.

Sur le fond, une information sera réalisée sur la révision de charte en tant que procédure et projet de territoire à construire dans le cadre d'une dynamique partenariale. Toutefois, la communication portera le plus souvent sur les enjeux étudiés en vue de la préparation de la future charte notamment à l'occasion des temps de concertation, pour mobiliser et inviter les acteurs à réfléchir aux grandes transitions du territoire à opérer et objectifs à rechercher pour l'avenir du Parc.

→ SYNTHÈSE DU RÔLE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Auprès des prestataires :

- recherche et mise à disposition de données, rapports, études... contacts
- articulation des prestations (veille au cahier des charges, organisation de réunions...)
- suivi de leurs travaux (analyse, argumentation, scénarios, stratégies, objectifs, rôles des acteurs, recommandations, démarches, illustrations, rapports...)
- réponses aux questions des prestataires

Information du public (site Internet, médias, réseaux sociaux, communications territoriales...)

Organisation et animation :

- des groupes participatifs thématiques en associant les prestataires
- des réunions des instances de gouvernance de la révision
- des réunions avec les EPCI
- des rencontres bilatérales avec ceux-ci et des partenaires
- des réunions avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc

Avec le prestataire du lot 6 : préparation et mise en ligne des questionnaires, réunion, préparation de la liste et des sujets des entretiens, réunion d'audit

Avec le prestataire du lot 7 et en lien les autres prestataires, organisation et participation à la préparation et animation des temps de concertation des acteurs Paysage : ateliers territoriaux, ateliers thématiques, webinaires, forum Tourisme durable...

Après articulation avec le prestataire du lot 7, organisation et animation de temps de concertation pour les habitants et le grand public, dont :

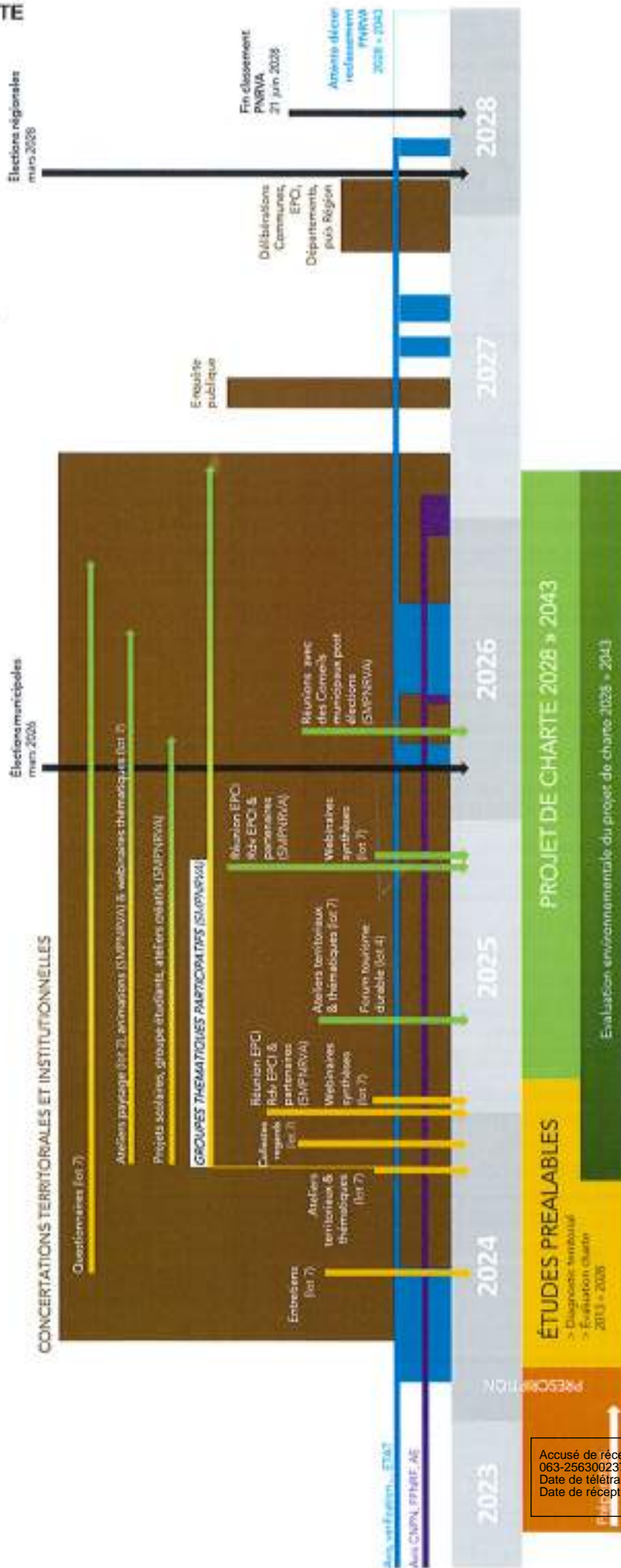
- animations thématiques
- 6 ateliers créatifs participatifs
- 2 projets pédagogiques
- sujet d'étude confié à un groupe d'étudiants

Mise en commun et harmonisation sur le fond et la forme des rendus des bureaux d'étude pour la préparation finale des documents :

- diagnostic du territoire
- évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 x 2025
- projet de charte 2028 x 2043
- évaluation environnementale

Cartographie SIG

→ TEMPORALITE



Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2023
 Date de réception préfecture : 20/12/2023

PROJET DE CONVENTION ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Fort de sa volonté d'accompagner ses Parcs naturels régionaux pour la préservation et de la mise en valeur de leurs patrimoines, ainsi que pour leur développement durable, en sa qualité d'organisme responsable administrativement des procédures de renouvellement des classements des Parcs la Région Auvergne Rhône-Alpes devrait confier au Syndicat mixte du Parc la mission d'animer la procédure de révision de la charte du Parc, en vue de solliciter auprès de l'Etat son reclassement pour la période 2028 à 2043.

Conformément à la législation, cette mission confiée au Syndicat mixte du Parc devrait être formalisée par la voie d'une convention précisant :

- les modalités de lancement des études, d'association et de concertation locale des acteurs, d'élaboration de la nouvelle charte, ainsi que les moyens nécessaires
- les rôles décrits ci-après du Syndicat mixte du Parc et de la Région qui pourraient être prévus tout au long de la procédure.

Étapes	Tâches	Syndicat mixte du Parc	Région AURA
Note argumentaire pour le dossier d'opportunité à adresser au Préfet de Région	Rédaction	x	
	Validation	Comité syndical	x
	Transmission		x
Consultation et choix du(des) bureau(x) d'étude(s)	Rédaction du (des) cahier(s) des charges	x	
	Consultations et choix des bureaux d'études	x	x
	Notifications	x	
	Lancement	x	
Diagnostic, évaluation de la charte en cours (et études spécifiques)	Examen	x	x
	Réproduction		x
	Validations	Comité syndical	
Projet de charte	Rédaction d'une note stratégique	x	
	Rédaction du contenu (dont dispositif d'évaluation) Évaluation environnementale	x x	
	Reproduction	Plan du Parc	x
	Validations	Comité syndical	
Délibération régionale pour transmission au MTE par la DREAL AURA	Vote en assemblée plénière		x
Saisine, visite pour avis du CNPN et de la FNPNR sur le projet de charte	Envoi dossiers		A préciser ultérieurement
	Préparation visite	x	
Consolidation du projet de charte suite à l'avis du CNPN et de la FNPNR	Présence lors de la visite CNPN et FNPNR	x	x
	Analyse des avis et intégration des remarques	x	
	Consultation partenaires	x	

Consolidation du projet suite avis de l'autorité environnementale (si remarques)	Rédaction consolidée	x	
	Reproduction	x	x
	Validations	Comité syndical	
	Analyse de l'avis et intégration des remarques	x	
	Consultation partenaires	x	
	Rédaction consolidée	x	
	Reproduction	x	x
	Validations et délibération préalable à l'enquête publique	Comité syndical	
	Reproduction dossier	Plan de Parc	x
	Courrier au Tribunal administratif pour désignation de la commission d'enquête		x
Enquête publique	Réunions de travail avec les commissaires enquêteurs	x	x
	Arrêté et avis de mise à l'enquête		x
	Publicité dans les journaux		x
	Affichage avis communes/EPCI	x	
	Dépôt registres et dossiers	x	
	Réunion (éventuelle) à mi-enquête avec le commissaire enquêteur	x	x
	Récupération et transmission des registres à la commission d'enquête publique	x	
	Réception du rapport d'enquête		x
	Transmission du rapport aux communes (et aux EPCI éventuellement)		x
	Rédaction	x	
Documents non soumis à enquête (première version des annexes)	Validations (notamment des statuts et du programme triennal)	Comité syndical	
Charte après enquête publique (dont annexes)	Rédaction consolidée suite aux recommandations et/ou réserves de la commission d'enquête publique	x	
	Reproduction	Plan de Parc	x
	Validation	Comité syndical	
Consultations pour avis sur la charte (Ministère de la Transition Ecologique + autres ministères), via transmission au Préfet	Envoi		x
	Rédaction consolidée pour prise en compte des remarques éventuelles	x	
	Validation	Comité syndical	
	Reproduction	Plan de Parc	x
Approbation de la charte par les collectivités	Envoi	x	
	Suivi des délibérations	x	
	Transmission du dossier à la Région	x	
	Vote en assemblée plénière		x
Délibération régionale	Envoi du dossier au Préfet de région pour vérification et transmission Ministère de la Transition Ecologique		x

BUDGET PREVISIONNEL

Comme présentée et validée par le Comité syndical du Parc lors de sa séance du 18 octobre 2023, une première estimation des dépenses de la révision de la charte du Parc a été réalisée sur la base des prestations externes précitées et sur l'ensemble des années de la procédure. Elle correspond au montant moyen habituel des révisions de charte d'autres Parcs naturels régionaux (environ 300 000 euros au total).

Rappel des financements .

la Région Auvergne Rhône-Alpes propose habituellement aux Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux un financement des prestations externes des révisions de chartes, à hauteur de 100 %, d'un montant maximum de 200 000 euros.

le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, via la DREAL Auvergne Rhône-Alpes accorde habituellement chaque année, une subvention à hauteur maximale de 80%, d'un montant maximum de 20 000 euros, en priorité pour les révisions des chartes des Parcs naturels régionaux.

Au regard des coûts estimés, les principaux financements prévisionnels sollicités seraient les suivants sur l'ensemble de la procédure de révision de la charte (2024 à 2028) :

Région Auvergne Rhône-Alpes 200 000 euros
DREAL Auvergne Rhône-Alpes 3 x 20 000 euros

Plan de financement prévisionnel .

Natures de dépenses		lot	Dépenses prévisionnelles en TTC		Financements prévisionnels en euros d'après dépenses TTC		
ETUDES PREALABLES	Evaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc		6	25 000		DREAL (2024) 20 000 SMPNRVA 5 000	
	Diagnostic Prospective	Etude économique et pratiques professionnelles	Tourisme et loisirs de nature	4	25 000		DREAL (2023) 20 000 SMPNRVA 5 000
			Autres sujets		20 000	200 000	
		Etude : environnement et ressources naturelles	1	45 000			
		Etude : paysages et aménagement du territoire (2024) et cahier des paysages (2025)	2	50 000			
		Etude : énergie	3	50 000			
		Etude : dynamiques sociales et institutionnelles	5	20 000			
Aide à la concertation et de l'association des acteurs	6	25 000					
FUTURE CHARTE	Aide à la préparation du dispositif d'évaluation de la future charte et de suivi du territoire		7	10 000			
	Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043 du Parc		1	25 000		DREAL (2025) 20 000 SMPNRVA 5 000	

Total 275 000

D'autres dépenses pourront être identifiées, en particulier, la Région devrait inclure au Syndicat mixte du Parc si elle lui confie la mission d'organiser l'enquête publique (per 2026) et lui attribuerait alors le financement correspondant.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Dans l'immédiat et dans l'attente de la prescription de la révision par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Comité syndical du Parc a validé, lors de sa séance du 18 octobre 2023, le principe de solliciter les financements correspondant aux premières dépenses du marché public (dans lequel il serait mentionné que le marché ne sera signé qu'une fois les financements acquis), soit :

- > **la subvention de 200 000 euros auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes**, pour :
 - o la préparation des éléments du diagnostic et de prospective (lots 1 à 5)
 - o l'aide à la concertation et l'association des acteurs (lot 7)
- > **une subvention de 20 000 euros (ligne 2024) auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes** pour l'élaboration de l'évaluation finale de la mise en œuvre de la charte 2013»2028 du Parc (lot7).

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver :
 - > la démarche de sollicitation de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la prescription de la révision de la charte du Parc en vue de solliciter le reclassement du Parc à l'issue de cette procédure
 - > les arguments destinés à motiver le projet de renouvellement du classement du Parc (ils seront ensuite développés dans une note)
 - > la proposition d'un périmètre d'étude reposant sur le maintien du périmètre actuel et l'intégration essentiellement à la marge de 15 Communes (le périmètre d'étude sera ensuite décrit dans un rapport)
 - > la proposition de modalités de conduite de la révision de charte en termes de gouvernance, de recours à des prestations externes, d'organisation de l'association et de la consultation des acteurs... (ces modalités feront l'objet d'un cahier des charges pour l'organisation du marché public) et de plan de financement
 - > les principes qui pourraient sous-tendre la préparation de la convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du Parc pour la conduite de la révision de charte par ce dernier (un projet de convention sera préparé)

et, sur ces bases, d'autoriser le président à mener les démarches suivantes :

- sollicitation précitée de la Région Auvergne Rhône-Alpes et transmission :
 - o d'une note motivant le projet de renouvellement du classement du Parc
 - o d'un rapport décrivant le périmètre d'étude envisagé
 - o des modalités proposées de conduite de la révision de charte (au sein d'un projet de cahier des charges)
 - o de la demande de subvention de 200 000 euros
 - o d'un projet de convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat mixte du Parc pour la conduite de la révision de charte par ce dernier
- sollicitation de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour la demande de subvention de 20 000 euros (2024)
- sollicitation de toutes autres subventions nécessaires à la révision de la charte
- lancement de l'appel d'offres de la révision de charte.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,


Lionel CHAUVIN
Syndicat Mixte
des Volcans
d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-30-2023-06v2-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIEF Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VAILLFF
Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marc-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERF Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Mananne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie
MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-10-2023-12-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

III ANIMATIONS NATURELLES ET SITES PRÉSERVÉS
10 2023 12 Animation de 13 sites Natura 2000 – Année 2024

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite s'appuyer sur le PNR des volcans d'Auvergne pour assurer le portage et l'animation de 5 nouveaux sites Natura 2000, portant à 13 le nombre de sites à animer en 2024 pour une surface totale de 80 172 hectares (58 895 ha inclus dans le PNRVA).

Renouvellement du portage et de l'animation des 8 sites 2000 dont les conventions arrivent à échéance fin 2023 :

- > FR8301052 CHAÎNE DES PUYs
- > FR8301042 MONTS DORE
- > FR8301039 ARTENSE
- > FR8301040 CÉZALLIER
- > FR8301058 TOURBIÈRES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN
- > FR8301060 ZONES HUMIDES DE LA RÉGION DE RIOM-ES-MONTAGNE
- > FR8310068 MONTS ET PLOMB DU CANTAL
- > FR8301055 MASSIF CANTALIEN

Portage et animation de 5 nouveaux sites Natura 2000 :

- > FR8312011 PAYS DES COUZES
- > FR8301068 GORGES DE LA RHUE
- > FR8302041 VALLE DE LA CERE ET LA JORDANNE
- > FR8301095 LACS ET RIVIÈRES À LOUTRES
- > FR8301098 RIVIÈRES À ÉCREVISSES À PATTES BLANCHES

L'animation de l'année 2024 se déroulera dans la continuité des années précédentes et s'articulera autour des thématiques suivantes :

- > **Gestion des habitats et des espèces** : concertation, accompagnement de projets / actions de démarchage auprès des propriétaires ou gestionnaires pour la mise en œuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000) et non contractuelles (chartes) / actions d'appui technique aux bénéficiaires pour le montage de contrats / action de veille foncière
- > **Suivis et études scientifiques** : action de conduite d'études d'inventaires et de suivis scientifiques / diagnostics de l'état de conservation des habitats et des espèces, état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire
- > **Communication et sensibilisation** actions de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires ou gestionnaires d'espaces
- > **Évaluation des incidences** : actions d'assistance à l'évaluation des incidences
- > **Animation de la mise en œuvre du DOCOB** actions de mise en œuvre du DOCOB et d'évaluation de la nécessité de mise à jour du DOCOB

Évaluation des besoins en animation 2024

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel de l'animation 2024 pour les 11 sites Natura 2000 déjà pourvus d'un document d'objectifs. Ce coût inclut conformément à l'appel à projet de la Région :

- Des prestations,
- Des dépenses de personnel contribuant à l'animation Natura 2000 (chargés de mission chargé d'étude, garde nature), hors frais de personnel de direction et fonctions supports.
- Des frais de déplacement (5 %)
- Des coûts indirects (15 %).

La charge de travail pour assurer cette animation 2024 est ainsi évaluée à 5 équivalents temps plein pour 11 sites Natura 2000. Le montant prévisionnel de l'animation de 11 sites Natura 2000 pour l'année 2024 est évalué à 236 698 €. Le plan de financement est le suivant :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 37 %
- FEADER : 63 %

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-10-2023-12-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les 2 sites Natura 2000 Lacs et rivières à loutres et Rivières à écrevisses à pattes blanches sont actuellement dépourvus de documents d'objectifs. Une demande de financement pour l'élaboration de ces documents d'objectifs pourra être réalisée ultérieurement dans le cadre d'un appel à projet spécifique à l'élaboration des DOCOB.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Artense,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Cézallier,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Chaîne des Puys,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Monts et Plomb du Cantal et Massif Cantalien,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Monts Dore,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Tourbières Nord Est Cantal,
- De renouveler la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Zones humides de Riom-Es-Montagnes,
- De valider la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Gorges de la Rhue,
- De valider la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Cère et de la Jordanne,
- De valider la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 la ZPS Pays des Couzes,
- De valider la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Lacs et rivières à loutres,
- De valider la candidature du PNR des volcans d'Auvergne pour le portage et l'animation du site Natura 2000 Rivières à écrevisses à pattes blanches,
- d'approuver ce programme opérationnel 2024,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir.
- d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet et passer les marchés/commandes publiques en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Étaient présents (88 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Étaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Masté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYÉ Rom, COHADÉ Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-13-2023-08-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

13
13.2023.08 LACS ET TOURBIÈRES REMARQUABLES
Engagement du syndicat mixte dans le Contrat Territorial des Couzes au Livradois
2024-2029

L'Agglomération du Pays d'Issoire porte le projet de contrat territorial « des couzes au Livradois ». Il s'agit de déployer sur la période 2024-2029 un programme d'actions pour préserver et restaurer les milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant des couzes Chambon, Pavin et d'Ardes pour ce qui concerne le territoire du PNR des volcans d'Auvergne

A partir de 2024, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a l'opportunité de s'impliquer dans le contrat des Couzes au Livradois en tant que maître d'ouvrage de plusieurs opérations. Cela permettra de poursuivre des actions engagées de longue date en particulier sur les bassins versants des lacs et zones humides, tout en bénéficiant d'un accompagnement financier pour l'ingénierie agro-environnementale dédiée

Le rapport présenté ci-dessous suit la trame de délibération type fournie par le porteur du projet

Actuellement dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) partie de la compétence GEMAPI, les intercommunalités concernées ont décidé de s'engager dans un projet dans lequel il s'agit de favoriser une approche de territoire hydrologique cohérent pour la gestion des milieux aquatiques par la mise en place d'un Contrat Territorial (CT). Ainsi l'Agglomération du Pays d'Issoire, porteur de la démarche, et les intercommunalités concernées : la communauté de communes Massif du Sancy ; le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA) (compétente sur le territoire de Auzon Communauté) ; la communauté de communes Billom Communauté ; la communauté de communes Ambert Livradois Forez ; le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) (compétente sur le territoire de Mond'Auverne Communauté) ont établi un partenariat.

De plus, la construction de cette démarche territoriale a été menée en collaboration avec des partenaires techniques, administratifs, financiers et institutionnels.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est engagé depuis longtemps dans l'accompagnement des politiques locales de l'eau à l'échelle de son territoire. Il est notamment impliqué depuis de nombreuses années dans la gestion des lacs et zones humides en tête des bassins des couzes Chambon, Pavin et d'Ardes. Il a notamment porté le contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin (2012-2018) et était impliqué dans les contrats territoriaux Couze Pavin et Couze Chambon qui se sont achevés en 2018. Le futur contrat territorial des couzes au Livradois couvrira le bassin de la couze d'Ardes, un des derniers bassins versants n'ayant jamais fait l'objet d'un contrat territorial malgré des enjeux importants.

Des actions de ce contrat territorial sont ciblées dans la charte du Parc 2013-2028 à travers les dispositions :

- 2.2.1.1 : favoriser et mettre en cohérence les politiques locales de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource ;
- 2.2.1.2 : mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire
- 3.1.1.2 : préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture.

Le territoire concerné par ce contrat représente au total 8 bassins versants divisés en 18 masses d'eau à savoir 13 de type cours d'eau et 5 de type plan d'eau. Sa superficie totale est de 1 183,20 km² pour un linéaire de cours d'eau de 1 200 km

Les bassins versants concernés par ce projet sont des affluents situés de part et d'autre de l'Allier :

- En rive droite : l'Eau-Mère (dont son affluent l'Ailloux), le ruisseau des Parcelles et le Cé
- En rive gauche : la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes

La partie ouest de ce Contrat Territorial se situe dans le périmètre du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et concerne les têtes de bassin versant des 3 Couzes précitées.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-13-2023-08-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Les masses d'eau concernées (entité hydrographique cohérente), sont globalement en moins que bon état et ne répondent donc pas aux objectifs d'atteinte du bon état définis dans le cadre directive-cadre sur l'eau (DCE)

Afin de répondre à cet objectif et permettre une préservation et une restauration des masses d'eau concernées, une stratégie et une feuille de route ont été définies par thématiques. Ainsi les actions du CT porteront sur les différents volets suivants :

- ⊖ Agro-environnement
- ⊖ Ressource en eau ;
- ⊖ Zones humides ;
- ⊖ Lacs ;
- ⊖ Cours d'eau ;
- ⊖ Transversal (su vis, foncier, animation, communication, sensibilisation) ;
- ⊖ Assainissement (programme associé)

Il est joint en annexe le projet de rapport « **stratégie territoriale et feuille de route** » pour la mise en œuvre du Contrat Territorial. Le rapport est transmis en mode projet puisqu'il est actuellement en cours de relecture de la part des financeurs. Toutefois il est à noter que les modifications susceptibles d'être apportées ne seront pas substantielles

Sur l'ensemble du territoire du CT, le programme des opérations représente un coût total de 9 164 117,00 € sur les 6 années réparti comme suit :

- ① **1^{ère} phase 2024-2026** : 4 060 742,00 €, avec accord de financement global d'environ 70% des dépenses éligibles réparti entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 à 70 %) et le Département du Puy-de-Dôme (20 %).
- ② **2^{ème} phase 2027-2029** : 5 103 375,00 €, sans ciblage de financement

Ce budget global prévisionnel est réparti entre l'ensemble des maîtres d'ouvrage

Valeur CT	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant phase 1 (2024-2026)	Montant phase 2 (2027-2029)	Montant total
A-Agro-environnement	11 160 €	49 850 €	71 340 €	82 300 €	108 550 €	190 850 €
B-Ressource en eau	31 200 €	114 200 €	85 700 €	231 100 €	151 600 €	382 700 €
C-Zones humides	130 428 €	181 888 €	87 959 €	370 275 €	909 725 €	1 370 000 €
D-Lacs naturels	52 800 €	75 600 €	40 600 €	149 000 €	316 000 €	465 000 €
E-Cours d'eau	533 180 €	686 200 €	679 600 €	1 842 980 €	2 079 000 €	3 921 980 €
F-Transversal	327 744 €	561 744 €	495 600 €	1 285 088 €	1 498 500 €	2 883 588 €
TOTAL	1 066 454 €	1 669 402 €	1 350 800 €	4 060 742 €	5 103 375 €	9 164 117 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Afin de fédérer des organismes autour de la gestion des milieux aquatiques sur des domaines particuliers, la maîtrise d'ouvrage d'actions au sein du contrat territorial a été proposée à des partenaires extérieurs.

Ainsi le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est concerné par les opérations suivantes :

AG4 - Préserver les milieux aquatiques en accompagnant les exploitations agricoles ;

- LA1 - Limiter le piélinement des abords des et des cours d'eau de leur bassins versants

LA2 - Limiter les pollutions ponctuelles et diffuses agricoles sur les lacs naturels.

Descriptif des actions :

- AG4 - il s'agit de réaliser un accompagnement et des conseils techniques auprès des agriculteurs et de qualifier les affluents pour assurer leur bonne gestion ;
- LA1 - l'action consiste à réaliser des aménagements de mise en défens des berges des lacs concernés (Lacs Pavin, Bourdouze et Montcineyre) et des cours d'eau de leurs bassins versants afin de préserver leur qualité
- LA2 - il s'agit de réaliser un travail d'animation complémentaire à l'action AG4 ciblés sur les bassins versant des lacs auprès des exploitations agricoles, pour les accompagner vers des pratiques plus vertueuses vis-à-vis de la qualité des milieux

Programmation financière de l'opération :

Code de l'action	Action	Coûts 2024	Coûts 2025	Coûts 2026	Total Phase 1	Taux reste à charge PNRVA Phase 1	Reste à charge PNRVA Phase 1	Montant estimatif actions Phase 2
AG4-A1	Conseils, préconisations d'actions et journées techniques	0 €	6 250 €	6 250 €	12 500 €	50 %	6 250 €	16 750 €
	Analyses d'effluents							
LA1-A1	Mettre en place des clôtures et des systèmes d'abreuvement des lacs Pavin et Bourdouze			5 000 €	5 000 €	30 %	1 500 €	
LA1-A2	Mettre en place des clôtures et des systèmes d'abreuvement du lac de Montcineyre		30 000 €		30 000 €	30 %	9 000 €	
LA2-A1	Veille et accompagnement des exploitants en termes de gestion pastorale, de travaux et d'animation foncière	800 €	1 600 €	1 600 €	4 000 €	50 %	2 000 €	6 000 €
	Total	800 €	37 850 €	12 850 €	51 500 €	18,750 %		24 750 €

Remarque : Des financements complémentaires pourront être recherchés et demandés durant la phase de mise en œuvre du CT. Les financements actuels sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental du Puy de Dôme

VU les statuts et les compétences du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,

VU projet de rapport « stratégie territoriale et feuille de route » pour la mise en œuvre du Contrat Territorial ci-joint,

CONSIDÉRANT le futur dépôt du dossier de Contrat Territorial pour passage en commission de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme en décembre 2023,

Reçu de réception en préfecture
063-256300237-20231212-13-2023-08-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider la stratégie territoriale et la feuille de route du contrat territorial élaboré, dans le projet ci-annexé,
- de valider les actions définies en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et leur plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial,
- d'autoriser Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation des actions,
- d'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSTIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marc

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvia - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvia à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvia - PICARD Anne-Maria

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESCUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Marc

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAÏDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWÉ Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-19-2023-08-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19 REVITALISATION TERRITORIALE

19.2023.08 Financement projet et actions pédagogiques scolaires Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne années 2021 à 2026 – Actions G04 et G06

Dans le cadre du contrat vert et bleu du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne qu'il porte, le Syndicat mixte est maître d'ouvrage de deux actions pédagogiques à destination des écoles de son territoire. Il s'agit des opérations suivantes :

- G04 - sensibilisation des scolaires aux enjeux de la TVB et du pastoralisme intitulé « Un Berger dans mon école », amorcée depuis 2021,
- G06 – sensibilisation des scolaires aux enjeux de la TVB et de l'urbanisme, action à venir à partir de 2024 intitulée « Habiter le parc ».

Dans le contrat vert et bleu, ces 2 opérations sont fléchées sur des financements FEDER 2021-2026, crédits pouvant être mobilisés de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2021.

1 – G04 « Un Berger dans mon école » sensibilise les jeunes du territoire, dans un cadre scolaire, au monde du pastoralisme de l'élevage de montagne ainsi qu'au maillage de milieux naturels riches de biodiversité favorisé par cette activité.

Toutes conditions pédagogiques sont mises en place pour que chaque classe rencontre un éleveur, visite sa ferme en hiver et se rende sur un pâturage ou une estive, au printemps pour observer l'intégration de l'activité pastorale dans la trame verte et bleue.

Ce projet est très largement plébiscité par les enseignants, les animateurs et les élèves, de par la nouveauté de son thème, le lien aux animaux et les sorties hors de l'école.

De 2021 à 2023 70 classes, de la très petite section de maternelle à la 5^{ème}, soient plus de 1 500 élèves au total, sur l'ensemble du territoire du Parc (Cantal et Puy-de-Dôme) ont bénéficié de cette opération. Environ 80 de plus le seront d'ici à 2026 :

Le projet se poursuivra jusqu'à la fin du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne, soit en 2026

Les prestations d'animations et de transports sont prises en charge par le parc, grâce aux financements indiqués dans le budget ci-dessous.

2 – G06 « Habiter le Parc » concerne la création d'un outil pédagogique sur le bien-habiter le Parc en lien avec les notions de trames écologiques.

Les contextes actuels des dynamiques économiques, touristiques et urbaines, ainsi que le changement climatique induisent la nécessité de réinventer la façon d'habiter le territoire

Et d'un point urbanisme, cela passera par :

- une densification et une requalification des centres bourgs, de manière à lutter contre l'artificialisation, l'imperméabilisation des sols et la consommation d'espaces agricoles et à maintenir la structuration paysagère de type bocagère autour des villages (trame verte et bleue).
- l'économie d'énergie pour les déplacements en favorisant les solidarités et les synergies entre espaces ruraux et les centres urbains périphériques et dans les bâtiments (trame noire).
- un renforcement de la qualité du cadre de vie des habitants : la place du piéton et des liens sociaux, la place de la biodiversité et des trames verte, bleue et noire dans les aménagements villageois

Le contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne traitant de la Trame verte et bleue est le contexte idéal pour le Parc de créer un nouvel outil pédagogique pour répondre aux objectifs ci-dessus en sensibilisant les jeunes du territoire mais aussi les élus et l'ensemble des habitants

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

A partir de 2024, sur deux territoires intercommunaux en construction de leur PLU, une résidence création sera proposée aux établissements scolaires locaux. Les élèves découvriront ces sujets sur le terrain, accompagnés par des architectes-urbanismes-médiateurs. Diverses méthodes d'appréhension et de réflexion leur seront proposées. Autant de situation de test qui après évaluation seront compilées dans un outil pédagogiques pour usage en totale autonomie de la part d'enseignants ou de groupes constitués, y compris adultes.

Au cours de ces deux résidences, un lien s'établit avec les habitants et élus de chacun des deux secteurs.

L'outil crée sera ensuite mis à disposition du territoire, le plus largement possible et de manière accompagnée par une formation des acteurs éducatifs et un lien avec les collectivités jusqu'à 2026.

Le calendrier de cette action concordera avec la procédure de révision de charte.

3 – Budget global G04 et G06 de 2021 à 2026

Dépenses G04 et G06 2021 à 2025	Coût en € HT	Partenaire financier	Recette en €
Prestations (animations pédagogiques, transports, formation prestataires et résidence)	293 800	Danone CAM CD 63	10 000 9 670 92 730
Ingénierie SMPNRVA - 20 % total dépenses directes HT	59 000	Parc	51 500
Coûts indirects – 7 % de l'ensemble des frais	24 700	FEDER Région rétroactif au 01/01/21	213 600
Total	377 500	Total	377 500

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès :**
 - **Clermont-Auvergne-Métropole pour un montant de 9 670 € à répartir sur 2 années, soient 4 835 € en 2024 et idem en 2025 pour la réalisation de l'outil pédagogique Habiter les Volcans d'Auvergne,**
 - **le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour un montant de 12 050 € en 2024, 12 144 € en 2025 et 12 144 € en 2026 pour la suite de « Un berger dans mon école »,**
 - **la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur la ligne Feder Région, pour un montant de 213 600 € pour la période 2021 à 2026 pour la réalisation des deux actions décrites ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,


Lionel C...

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-19-2023-08-DE
Date de transmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Frank - VALLEE
Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Gregoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - COULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Ève, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDIN Fiodie,
MICHEL Fabienne, ROQUFTANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 60 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 Outils TRANSVERSAUX

30.2023.04 Mise à disposition de l'outil numérique de gestion de sentiers « Geotrek Admin » en phase expérimentale aux territoires demandeurs du massif cantalien

Depuis 2022, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est doté, grâce au financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du logiciel Geotrek permettant :

- > un volet valorisation d'offres = « Geotrek Rando », via le site internet « [Les Découvertes du Parc](#) », propose une offre destinée au grand public avec une sélection :
 - d'itinéraires d'activités de pleine nature (avec informations pratiques et points d'intérêts patrimoniaux et économiques)
 - de bonnes adresses pour une découverte gourmande et artisanale de ce terroir préservé et des événements.
- > un volet gestion = « Geotrek Admin », un logiciel de gestion des sentiers (balsage, entretiens, travaux, zones sensibles...) et des itinéraires pour les gestionnaires

L'outil de gestion « Geotrek Admin » est, à l'heure actuelle, en test au sein de l'équipe du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne par les gestionnaires d'espaces gérés ou co-gérés (CDPFL, RNN, RNR, Natura2000, ENS en gestion)

Depuis quelques mois, certaines collectivités du massif cantalien se sont rapprochées de l'équipe technique du Parc pour faire part de leur intérêt pour cet outil de gestion des sentiers. Il s'agit des communautés de communes du Carladès, de Hautes Terres et du Pays Gentiane et de leur Office de tourisme respectif.

Cette utilisation partagée avait été envisagée dès la mise en œuvre du projet en 2022. L'outil est d'ailleurs conçu comme un espace de travail. En effet, en tant qu'administrateur principal de l'outil, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pourrait accorder des droits à des partenaires, tels que d'autres gestionnaires d'espaces naturels (associations, collectivités), des offices de tourisme, des communautés de communes, des conseils départementaux... En fonction de leur domaine de compétence et de leur territoire d'agrément ils auraient alors accès à la plateforme pour créer, consulter, modifier leurs propres itinéraires, enrichir les informations sur la gestion et contribuer aux parcours d'autres gestionnaires.

Créé par les Parcs nationaux pour assurer une gestion des sentiers et des chemins, cet outil est en effet totalement adapté aux besoins exprimés par les partenaires du Parc, à savoir :

- outil de gestion des sentiers permettant une économie d'échelles et un travail en commun :
 - o entre chaque OT et sa communauté de communes
 - o plus globalement à l'échelle du massif cantalien, afin de rationaliser les coûts et de proposer de nouvelles possibilités (ex : possibilité d'expérimenter sur des thèmes comme le balsage).
 - o en lien avec le syndicat mixte du Parc sur des secteurs dont il a la gestion (site Natura 2000 des Monts du Cantal) mais aussi avec le service Tourisme du Département du Cantal pour la gestion des sentiers inscrits au PDIPR,
- outil libre pour ne pas être tributaire de logiciels sous licence propriétaire (coût d'abonnement) ainsi que les coûts subis pour des évolutions, même minimes,
- Informations sauvegardées sur deux serveurs en France
- solution adaptable aux besoins de chacun tout en partageant un cadre commun

La sollicitation des partenaires ne porte pas pour le moment sur la valorisation de l'offre d'itinéraires dans un portail touristique. Cependant, elle serait possible via une solution simplifiée et accessible facilement sur un site internet d'un office de tourisme.

Accusé de réception par l'Assurance
083-256300237-20251212-30-2023-04-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

D'un point de vue technique, « Geotrek Admin » est conçu de manière assez robuste pour envisager cette mise à disposition. D'un point de vue animation, il est nécessaire que le syndicat mixte s'assure d'être en mesure de proposer ce service de façon équitable sur tout le territoire même si la situation des territoires candidats est assez hétérogène (taille des territoires, nombre et type de données à intégrer au « Geotrek Admin », moyens techniques...).

Cependant, il est proposé de définir des conditions communes via une convention de mise à disposition précisant les droits et devoirs de chacun.

L'outil en lui-même présente des coûts réduits pour le syndicat mixte du Parc :

- pas de coût d'abonnement,
- coûts de maintenance et d'hébergement faibles, estimés à moins de 350 € TTC par an

D'autre part, le temps d'animation du personnel du syndicat mixte du Parc est estimé à :

- ½ jour de préparation des données
- 1 jour d'intégration des données
- ½ jour de formation par an
- 1,5 jour d'assistance par an

Ainsi, il est proposé au comité syndical de proposer ce service aux coûts estimatifs moyens soit 500€ par an et par territoire,

Si cette expérimentation est concluante cette mise à disposition pourrait être proposée à l'ensemble des communautés des communes et Offices de tourisme du territoire.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **de se positionner pour la mise à disposition de l'outil numérique de gestion de sentiers « Geotrek Admin » aux territoires demandeurs du massif cantalien pour une phase expérimentale de 2 ans,**
- **d'approuver les conditions tarifaires proposées de cette mise à disposition proposées ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gerard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESJEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Mana, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-30-2023-05-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

30 Outils transversaux

30 2023 05 Stage pour l'animation de l'outil numérique de gestion de sentiers et de promotion d'itinéraires de découverte

En date du 16 novembre 2020, au regard d'objectifs importants de la charte du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de la stratégie Cap 2028 du Syndicat mixte du Parc (adoptée le 13 décembre 2019), le Bureau syndical a approuvé la création et la mise en ligne d'une solution numérique (le logiciel geotrek) répondant à plusieurs attentes.

> aide à la gestion au quotidien de chemins et sentiers au sein des nombreux réservoirs de biodiversité à forts enjeux du territoire que gère le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne,

> proposition au public d'une offre de découvertes du Parc : itinéraires maîtrisés et mettant en avant des spécificités du territoire du Parc (faune, flore, géologie, des savoir-faire et des produits locaux...).

Pour mémoire, en se dotant de la solution Geotrek, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'inscrit dans

> l'offre déjà fournie au public par la quasi-totalité des autres parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

> la dynamique de mutualisation de données et de leurs expériences au sein d'APARA et de l'ensemble des 90 utilisateurs Geotrek (dont 24 parcs naturels régionaux et plusieurs parcs nationaux)

Financée à 80 % par la Région Auvergne Rhône-Alpes cette solution numérique est effective depuis février 2022 et le site internet « les découvertes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » est en ligne depuis fin juin 2022

Il est envisagé de faire appel à un stagiaire de niveau Master 1 ou Master 2, pour une durée de 6 mois, afin de continuer à étoffer l'offre de découverte destinée au grand public (proposition d'itinéraires et de « points d'intérêts », d'activités, de produits d'événements et de services...) Au plan financier le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes semblerait disposer à financer en partie ce coût de fonctionnement.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	Montants TTC
Stagiaire - sélection et renseignements des itinéraires, topcs, points d'intérêts, textes	3 600 €
TOTAL	3 600 €

RECETTES	Taux	Montants en 2024
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	80 %	2 880 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	20 %	720 €
TOTAL	100 %	3 600 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'approuver ce stage de 6 mois pour enrichir l'offre de découverte de l'outil,**
- **d'autoriser le président à solliciter une demande de subvention en fonctionnement auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



 Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne
Lionel CHAUVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUMIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -
Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Marine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARO Colette - SERRE Franck - VALLEE
Jean-Marie
Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - NOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne
Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire
Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie
Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie
MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2023.31 Passage à la M57 – fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations au 1^{er} janvier 2024

Principe Général

Les dispositions des articles L2321-2-27 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en indiquant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire à enregistrer au budget, pour toutes les communes, EPCI dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de classe 2.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans la perspective du passage obligatoire à la nouvelle norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, le mode de gestion des amortissements doit être mis à jour.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions. Ainsi, il est proposé d'adopter les durées qui sont inscrites dans le tableau joint en annexe.

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1^{er} janvier N+1.

Il est précisé que la règle du prorata temporis ne s'applique pas aux biens acquis avant le 1^{er} janvier 2024, en cours d'amortissement. Tout plan d'amortissement commencé avant cette date, se poursuit jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Le principe d'amortissement des subventions d'équipement reçues sera de les amortir au même rythme que le bien qui a été financé.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'appliquer les nouvelles durées d'amortissements fixées selon le tableau ci-joint en annexe, pour les biens entrants dans le patrimoine et mis en service à partir du 1^{er} janvier 2024, date de mise en application de la nomenclature M57.**
- **d'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024.**
- **d'adopter la reprise de subvention au même rythme que le bien qu'elle vient financer.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-31-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIAOE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE
Jean Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (53 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maité

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie,
MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 25 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-32-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES

41.2023.32 Approbation d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57

L'instruction Budgétaire et comptable applicable aux Collectivités (M57) et l'article 242 de la loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 rendent obligatoire l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) par le Comité syndical à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, et avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement.

Le règlement budgétaire financier du Syndicat Mixte du PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres au SMPNRVA dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services.

Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier annexé au présent rapport.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présence et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : OUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIANT Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIFU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARO Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Eklodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, OÁ PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-33-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.33 Admission en non-valeur – Budget RNN Vallée de Chaudefour

La trésorerie SGC Clermont Métropole et Amendes a transmis une proposition de présentation en non-valeurs, sur le budget RNN Vallée de Chaudefour, d'un montant de 125,00 €. En effet, un titre de recettes a été émis pour une somme due sur le budget annexe de la RNN de la Vallée de Chaudefour. Ce titre reste impayé à ce jour malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de l'admettre en non-valeur.

Le Trésorier a transmis un état de produits à présenter au Comité syndical, pour décision d'admission en non-valeur :

Présentation en non valeurs									
arrêtée à la date du 30/11/2023									
063011 SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDES									
15200 - RESERVE NATURELLE CHAUDEFOUR									
Exercice 2023									
COMPTE 6541- Numéro de la liste 6383300112									
1 pièce présente pour un total de 125,00 €									
Nature Juridique	Exercice	Référence	N°	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant	Motif de la présentation	
Collectivité	2017	T-262	1	70632	Vacation Chaudefour 2017	300	125,00 €	Poursuite sans effet	
TOTAL							125,00 €		

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser l'admission en non-valeurs de cette créance irrécouvrable et la constatation de cette charge par le biais d'un mandat au compte 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-33-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni, le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN.

Etaient présents (88 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABÉCAS Valérie - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -

MONCOURIER Martine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN

François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERRIERE Alexandre - VERRIERE Grégoire

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à

MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LÉGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABÉCAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LÉGER Sylvie - PICARD Anna-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CÉLLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DEQUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUJWE Pauline, GROUSSFALL Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, ZOQUIERDU Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 28 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.34 Admission en non-valeur - Budget Principal du Parc

La trésorerie SGC Clermont Métropole et Amendes a transmis une proposition de présentation en non-valeurs, sur le budget Principal du Parc, d'un montant global de 660,34 €. En effet, des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget Principal du Parc. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Ce montant correspond à 4 sommes comprises entre 13,50 € et 250,00 €. Ces créances n'ont pu être recouvrées car les poursuites ont été sans effet.

Le Trésorier a transmis un état de produits à présenter au Comité syndical, pour décision d'admission en non-valeurs :

Présentation en non valeurs								
arrêtée à la date du 30/11/2023								
063011 SGC CLERMONT METROPOLE ET AMENDES								
15000 - SYND MIXTE PARC DES VOLCANS								
Exercice 2023								
COMPTE 6541- Numéro de la liste 6383110612								
4 pièces présentes pour un total de 660,34 €								
Nature Juridique	Exercice	Référence	N°	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant	Motif de la présentation
Artisan Commerçant	2017	T-654	1	70688-	Cotisation marque Parc	300	250,00 €	Poursuite sans effet
Artisan Commerçant	2018	T-374	1	70688-	Etiquettes marque Parc	300	13,50 €	Poursuite sans effet
Société	2015	T-262	1	70688-	Cotisation marque Parc	300	150,00 €	Poursuite sans effet
Société	2018	T-179	1	70688-	Retour marchandises	300	246,84 €	Poursuite sans effet
TOTAL							660,34 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'autoriser l'admission en non-valeurs de ces créances irrécouvrables et la constatation de cette charge par le biais d'un mandat au compte 6541 : Pertes sur créances irrécouvrables.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Lionel CHAUMONT

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-34-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien
Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles
Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -
Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valère - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -
MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE
Jean-Marc
Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN
François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre -
VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à
MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne
Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire
Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie
Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL
Stéphane
Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE
Philippe
Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie
Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian
Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU
François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry
- MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eva, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY
Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Mananne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE
Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie,
MICHEL Fabienne, ROQUELANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)
Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)
Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)
Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.35 Décision modificative n° 2 : Budget annexe RNN Chauffage

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60612	Electricité	1 500,00	
60631	Fournitures d'entretien	-200,00	
6215	Personnel affecté par budget principal	-3 500,00	
6541	Créances admises en non valeurs	200,00	
70632	Sorties guidées		-1 100,00
7718	Autres produits except. sur opérations de gestion		-3 000,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		2 100,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-2 000,00	-2 000,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,


Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valère - DERSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne - MONCOURIER Martine - MOULIADÉ Gérard - PONCHET PASSEMARD Colette - SERRE Franck - VALLEE Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUCIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN François - HAYMA Eric - MARANDON Jean-Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOEUR François - MERCIER Alain - MOURGUES Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHARRIFR Sarah - CHAL VIGNAC Mélanie - DELRIEU François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté.

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom., COHADE Mananne, DEGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard.

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 28 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-36-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.36 Décision modificative n° 2 : Budget annexe RNN Chastreix

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
617	Etudes et recherches	-1 000,00	
6215	Personnel affecté par le budget principal	1 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	
6262	Frais de télécommunication	500,00	
70632	Redevances à caractère de loisirs		2 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 000,00	2 000,00

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :

- **d'adopter ces diverses inscriptions.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
National
des Volcans
d'Auvergne
Lionel CHAUVIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023 à 14h30 en présentiel et en visioconférence sous la présidence de M Lionel CHAUVIN

Etaient présents (68 voix) :

Conseil Régional : DUBOURG Sébastien

Conseil Départemental du Cantal : CHABRIER Gilles

Conseil Départemental du Puy de Dôme : GALPIER Sébastien - GAY Lionel -

Délégués des EPCI : BRUN Pascale - CABECAS Valérie - DFRSIGNY Eric - MANSANA Jocelyne -

MONCOURIER Marine - MOULIADE Gérard - PONCHET PASSEMARD ColeHe - SERRE Franck - VALLEF Jean-Marie

Délégués des communes : BERNARD Laurent - BRUGIERE Gérard - CHAUVIN Lionel - CONSTANTIN

François - HAYMA Eric - MARANDON Jean Louis - MELLIN Isabelle - MOULY Sylvie - VERDIER Alexandre - VERRIERE Grégoire.

Ont donné pouvoir (83 voix) :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric à DUBOURG Sébastien - GISCARD D'ESTAING Louis à

MANSANA Jocelyne - HORTEFEUX Brice à CHAUVIN Lionel - SAUTAREL Stéphane à MANSANA Jocelyne

Conseil Départemental du Cantal : FABRE Philippe à CHAUVIN Lionel

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie à VERRIERE Grégoire

Délégués des EPCI : VERT Christian à CABECAS Valérie

Délégués des communes : FAUX Isabelle à GAY Lionel

Etaient absents :

Conseil Régional : BONNICHON Frédéric - GISCARD D'ESTAING Louis - HORTEFEUX Brice - SAUTAREL Stéphane

Conseil Départemental du Cantal : CHASTRE Marie-Hélène - DELRIEU-TOURTOULOU Annie - FABRE Philippe

Conseil Départemental du Puy de Dôme : LEGER Sylvie - PICARD Anne-Marie

Délégués des EPCI : DESCOFUR François - MERCIER Alain - MOURGUÉS Philippe - VERT Christian

Délégués des communes : BOYER Jean-Marc - CHABRIER Sarah - CHALVIGNAC Mélanie - DELRIEU

François - FAUX Isabelle - GOULESQUE René - HUSSER Fabien - LESUEUR Virginie - MATHIEU Thierry - MAURS Philippe - TARTIERE Catherine - VAZELLE Sylvain - WAAG Maïté

Assistaient à la réunion :

Pour le Syndicat mixte du PNRVA : ALCAIDE Eve, BARD Marie-Cécile, BASMAISON Marie-Noëlle, BLARY Sandrine, CELLIER Laurent, CHALAYE Rom, COHADE Marianne, DELGUIN Baptiste, DUBOS Carine, DUWE Pauline, GROUSSEAU Elsa, MICHEL Fabienne, GUIMARD Nadège, IZQUIERDO Sylvie, MARDINE Elodie, MICHEL Fabienne, ROQUETANIERE Olivier.

Les partenaires invités et présents : BOUDOIN Michèle, DA PALMA Maria, RANDANNE Richard

Répartition des 194 voix au sein du Comité syndical :

Conseil Régional : 80 voix (5 représentants disposant chacun de 16 voix)

Conseil Départemental du Cantal : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Conseil Départemental du Puy de Dôme : 32 voix (4 représentants disposant chacun de 08 voix)

Représentants des EPCI : 26 voix (13 représentants disposant chacun de 02 voix)

Représentants des communes : 24 voix (24 représentants disposant chacun de 01 voix)

Voix présentes et représentées en séance : 151 voix

Début de séance : 14h30

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20231212-41-2023-37-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES
41.2023.37 Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

L'article L2312-1 du CGCT dispose que la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote à l'assemblée.

**LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- **de prendre acte de la tenue du décret d'orientations budgétaires, sur la base du rapport, joint à la présente.**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 12 décembre 2023
Le Président,



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

Lionel CHAUVIN